

13^e

MAIRIE DE PARIS 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi 11 septembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 5 septembre deux mille dix-sept par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, M. JULLIARD, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. LE GUEN, M. MIERMONT, M. MOINE, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. TAN, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir :

Sans pouvoir : Mme BECKER, M. NGO, M. OLIVIER, Mme SOUHAITE, Mme STIBBE, M. TREMEGE, Mme YADANI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

13 2017 11 - Désignation d'un secrétaire de séance.

M LE MAIRE : Nous allons commencer par désigner une secrétaire de séance. Je propose que Danièle Seignot soit secrétaire de séance.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Merci, Danièle Seignot est désignée secrétaire de séance.

Je vais tout de suite laisser la parole à Annick Olivier pour dire quelques mots de la rentrée scolaire, comme nous le faisons chaque année. Cela n'était pas formellement dans l'ordre du jour qui vous a été préalablement envoyé, mais il est important qu'elle puisse vous donner quelques éléments.

Annick OLIVIER : Merci Monsieur le Maire. Ce sera un point synthétique : la carte scolaire 2017 a permis une rentrée scolaire dans la sérénité au niveau des effectifs. Dans l'arrondissement, on a globalement une quasi stabilité des effectifs, avec des situations, par contre, très différentes selon les quartiers.

Il y a différents éléments : c'est l'impact de la ZAC Seine Rive Gauche qui apporte de nouveaux habitants ; un renouvellement diffus, notamment dans les ensembles des bailleurs sociaux dans certains secteurs d'arrondissement, notamment le nord-est, vers les écoles Jenner, Ricaut, 73 Château des Rentiers, Dunois. Par contre, des secteurs sont à la baisse plus notablement : la maternelle Tolbiac, Espérance, Brillat Savarin, Glacière et Vulpian, par exemple.

Nous avons également pour notre carte scolaire l'impact des présences de centres d'hébergement, de foyers, qui apportent des enfants en plus de ceux qui résident théoriquement sur notre arrondissement.

Et puis, pour rappel, il faut prendre en compte dans notre arrondissement une scolarisation un peu particulière : nous avons 3 UP2A qui accueillent les enfants non francophones, et 6 ULIS pour des enfants à besoins particuliers. L'arrondissement est marqué par une forte présence d'écoles en éducation prioritaire, puisque nous avons 18 écoles en éducation prioritaire, et 7 en CAPPE, Convention Académique Pluriannuelle de Performance Educative.

Tout cela impacte sur la FPE, mais disons que nous avons eu, au global, une petite baisse d'effectif. En maternelle, c'est à peu près -1 %, et en élémentaire - 0,9 %, ce qui permet tout de même de dire que nous sommes en quasi stabilité.

Au regard de cela, nous avons eu quatre ouvertures, si l'on raisonne budgétairement : il y en a une à l'école élémentaire Dunois, l'ouverture confirmée du quatrième CP à Kuss, la pérennisation de la neuvième classe à Louise Bourgeois, et un maître de plus que de classes à 44 Izieu. Nous avons eu une fermeture à 103 Château des Rentiers, c'est une maternelle, les fermetures proposées de Ricaut, Domrémy, Vandrezanne ayant été annulées.

Cette carte scolaire est également marquée par le transfert de l'ULIS qui était à Franc Nohain vers Arago et la transformation de l'école élémentaire maternelle Franc Nohain en une polyvalente.

Nous avons appris avec un grand plaisir que l'on aurait, à partir de cette rentrée scolaire, huit heures de Chinois au 47 Ivry A et B pour les CM2 et CM1, ce qui est la première brique de l'extension de la section internationale de Mandarin qui est déjà dans les groupes Levassor Porte d'Ivry, qui viendra conforter toute cette filière sur notre arrondissement. C'est vraiment quelque chose de très bien venu.

Au niveau des travaux d'été, très rapidement, nous avons eu trois gros chantiers : un chantier qui commence et qui va durer deux années scolaires, sur le site de Kuss, puisqu'on a commencé par le désamiantage dans les locaux. Les travaux vont se faire en site occupé sur deux ans, ce qui a conduit à l'installation de la maternelle Kuss sur le site Bobillot Providence. C'était une grosse opération de déménagement, de travaux d'ajustement sur Providence qui se sont, il faut le reconnaître, terminés sur le fil. C'est un chantier qui représente 2 millions d'investissement sur le groupe scolaire, quelque chose que nous attendons depuis très longtemps.

Un autre chantier qui a été important est le réaménagement de Franc Nohain en polyvalente, puisque les locaux ont été concentrés sur un des bâtiments. Il a vraiment fallu faire des aménagements, des déménagements, là aussi. Cela a été plus serein que pour Kuss Providence, mais cela a tout de même été un grand moment.

Nous avons également un gros chantier sur Porte d'Ivry Levassor, c'est le début d'un processus sur pour ce groupe, comme pour Kuss : les mêmes souffrances au niveau du bâti pour ces écoles qui étaient les premières réalisations en béton des années 1930 à 1933. Nous avons donc refait le SSI du groupe scolaire, la cour du 51 Porte d'Ivry, par contre la cour maternelle du 53 sera faite aux vacances de la Toussaint.

Par ailleurs, Porte d'Ivry a été retenue comme école numérique pilote. Toutes les classes ont donc été équipées en micros, tablettes, tableaux et VNI, vidéoprojecteur numérique interactif. C'était quelque chose d'important pour ces écoles en éducation prioritaire. Nous travaillons sur ce groupe scolaire avec la SLA sur un pôle accueil pour donner un peu d'air au groupe qui est très chargé.

A Ricaut, nous avons changé les huisseries du rez-de-chaussée, ce qui fait que maintenant nous avons une école avec un préau de très belle qualité. Au 173 Château des Rentiers, nous avons refait la cour et les peintures de la façade des bâtiments. A Vandrezanne, il y a eu un important chantier de peinture sur le bâtiment 34, et on a refait la cour arrière plus quelques sols de classes. A 103 Choisy également il y a eu beaucoup de peintures et a été refaite cet été, et c'est une belle réalisation, la façade de la maternelle Espérance.

Par ailleurs, la Caisse des écoles a refait la cuisine de Corvisart et a participé au réaménagement sur Providence, ce qui a permis de dédoubler le réfectoire de Providence B.

Je voudrais juste pour finir vous parler d'une opération qui nous tient à cœur : « Tous mobilisés » sur Franc Nohain. C'est une opération de la Ville de Paris qui a retenu quelques écoles, dont l'école Franc Nohain, ce qui permet à tous les services de la Ville de se mobiliser, surtout de dialoguer entre eux pour voir comment sortir des écoles qui étaient un peu dans l'ornière ou en évitement. Sur Franc Nohain, cela se traduit par de petits travaux d'amélioration, de coups de propre, etc., mais nous avons pu installer trois classes numériques parce qu'il y avait trois enseignants volontaires pour travailler avec une classe numérique ; nous l'avons fait cet été.

Par ailleurs, il y a la mise en place d'un parcours musical qui est une façon de revaloriser cette école puisqu'en CP les enfants suivront le PSM, le Plan de Sensibilisation Musicale. En CE1, c'est l'Orchestre de chambre de Paris qui interviendra dans les classes. Pour les CE2 et avec montée pédagogique, cela s'étalera jusqu'aux CM2, c'est la belle opération de « Un orchestre à l'école » qui est quelque chose que je trouve très intéressant dans cette école ou pas un enfant ne pratique d'instrument.

Nous mettrons également en place un quatrième « Atelier Bleu Sportif », et la concentration des locaux sur un seul bâtiment permet d'installer des résidences d'artistes. Il y a notamment Art-exprim et la compagnie à l'Affût qui devraient apporter beaucoup d'allant dans cette école, ce qui viendra compléter les dispositifs de l'Education nationale, comme par exemple les Clubs Langage qui est un dispositif spécifique pour ce que l'on appelle « les petits parleurs » en maternelle. Ce sont les enfants qu'il faut inciter à parler, puisque le fait de savoir s'exprimer, d'avoir un lexique actif permet de faciliter l'accès à la lecture pour ces enfants.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je voulais d'abord saluer les deux ouvertures de classes que nous avons eues, à Vandrezanne et à Kuss, qui étaient deux sujets de grande préoccupation. Nous avons donc été entendus par le Rectorat et je m'en réjouis.

Je voulais aussi remercier tout particulièrement les équipes, Annick Olivier en particulier, parce que comme vous le savez il y a un seul collaborateur au cabinet qui suit toutes les questions d'éducation et qui est parti, qui a été aspiré par la DASCO. Annick Olivier s'est donc retrouvée toute seule, et Marie-Pierre de la Gontrie aussi d'ailleurs, en cette rentrée. Je voulais donc saluer son travail, notamment pour le délicat transfert de la maternelle de Kuss à Providence. Cela a été difficile, nous avons été inquiets jusqu'à la dernière seconde, mais nous avons finalement pu réaliser une rentrée dans de bonnes

conditions, grâce également à l'accompagnement du directeur et de la directrice de Providence qui nous ont aidés sur cette opération.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, et s'il n'y a pas de demande d'intervention, je voulais vous livrer deux informations. Vous savez que la salle « 13^{ème} art » qui est en face de la mairie va ouvrir prochainement, avec 13 jours d'inauguration à partir du 25 septembre. Nous sommes en train de caler une date pour l'invitation des officiels.

J'en profite aussi pour donner une autre information : j'avais été plus que chagriné car l'ensemble des élus n'avait pas été invité à l'inauguration de la Station F. Il y aura un week-end portes ouvertes avec les habitants, auquel vous serez évidemment toutes et tous conviés. Vraisemblablement, le premier week-end d'octobre. Nous attendons confirmation de la date.

Nous allons passer aux projets de délibération, il faut d'abord que nous approuvions les comptes rendus des conseils des 20 juin, 13 septembre et 24 octobre 2016.

13 2017 12 : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil d'arrondissement du 20 juin, 13 septembre et 24 octobre 2016
--

M LE MAIRE : Y a-t-il des remarques sur ces comptes rendus ? Je n'en vois pas. Puis-je considérer qu'ils sont adoptés ? Pas de voix contre, pas d'abstention, je vous en remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons commencer par l'inventaire annuel des équipements, et comme chaque année, c'est Eric Offredo qui va nous présenter les changements intervenus.

13 2017 13 : Inventaire des équipements dont le 13^{ème} arrondissement a la charge
--

Eric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'approuver la liste de l'inventaire 2018 des équipements dont le 13^{ème} arrondissement a la charge.

Je vous rappellerai qu'en 2017 nous avons 326 équipements. En 2018 nous en aurons 327 qui se répartissent ainsi :

- 4 équipements au titre de la DAC : le conservatoire et trois bibliothèques, les vitrines Patay ;
- 66 bâtiments scolaires : 64 écoles et deux annexes ;
- 152 espaces verts qui vont du jardinet jusqu'au Parc Kellermann qui fait tout de même 5,6 ha je le rappelle ;
- 55 établissements de la Petite enfance ;
- 9 équipements jeunesse ;
- 37 équipements sportifs ;
- la mairie ;
- la maison de la vie associative, ex-maison des associations ;
- l'espace Léon Bollée.

Les principales modifications entre 2017 et 2018 sont les suivantes :

L'inscription des deux vitrines d'exposition de la rue de Patay : il s'agit de deux vitrines culturelles situées sous le pont rail de la rue de Patay. Si vous les voyez, elles ont été occupées et elles ne le sont plus, c'était donc intéressant de pouvoir les récupérer. Ces vitrines ont été installées dans le cadre du projet artistique accompagnant le tramway T3, elles pourront désormais accueillir différentes expositions à

l'initiative de la mairie du 13^{ème} arrondissement, ainsi que des conseils de quartiers qui me l'ont demandé, je pense que cela va les intéresser.

L'inscription d'une nouvelle jardinière dite « humide » rue Fulton. Je me suis renseigné auprès de ma collègue qui ne sait pas ce que c'est qu'une jardinière humide, moi non plus. Je vous promets que si vous le souhaitez nous aurons les renseignements au prochain conseil.

L'école maternelle et l'école élémentaire Franc Nohain fusionnent pour devenir une seule école : l'école polyvalente Franc Nohain, une fusion actée par l'Education nationale en février 2017, qui sera donc effective en 2018.

Les sept centres d'animation prennent le nom de centres Paris Anim'. Les deux espaces jeunes changent de nom en devenant des espaces Paris Jeunes, l'Espace Jeunes Olymp'13 devient donc l'espace Paris Jeunes Olympiades, et l'Espace Jeunes 13 devient l'Espace Paris Jeunes l'Envol.

Les noms de plusieurs équipements sont modifiés dans l'inventaire pour se conformer à différentes décisions : le TEP Docteur Laurent prend le nom de Toussaint et Jean-Dominique Ferrandi, le Square Boutroux s'appelle Clara Zetkin, le jardin du 22 boulevard de l'Hôpital s'appelle Yacine Kateb, et la Maison des associations devient donc la Maison de la vie associative.

M LE MAIRE : Pour le TEP Ferrandi, nous sommes en lien avec la famille pour une future inauguration, nous attendons qu'elle nous donne des dates où elle serait disponible.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017 DDCT 77 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018.

M LE MAIRE : Cette délibération est le pendant de la précédente, mais pour l'ensemble de la ville.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons poursuivre avec les états spéciaux et la détermination du cadre de référence pour la dotation 2018.

2017 DDCT 75 : Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018

Eric OFFREDO : Il s'agit de déterminer le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales. Je vais aller assez vite parce qu'il y a beaucoup de délibérations.

Sur la dotation d'animation locale, il est proposé de reprendre les mêmes modalités simplifiées, identiques à celles qui sont mises en œuvre depuis 2009. Il est donc proposé d'attribuer une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement, puis d'attribuer ensuite 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, suivant le chiffre de la population au 1^{er} janvier 2017. Enfin, d'attribuer 50 % des crédits en fonction de critères socio-économiques, à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux, et 10 % au prorata des effectifs scolaires

par arrondissement du premier degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire.

Cela se traduit pour l'exercice 2018 par une majoration des crédits d'animation locale dans deux arrondissements, qui s'explique principalement par une augmentation des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence, les dix-huit autres arrondissements, dont nous faisons partie, bénéficient d'une stabilité de la dotation, consécutive à une mesure de compensation.

S'ajoutent également à cette dotation, comme les années précédentes, les crédits destinés aux conseils de quartiers qui représentent 3 306 euros par conseil de quartier. La dotation d'animation locale comprend enfin les dépenses liées aux travaux d'urgence.

La deuxième enveloppe est la dotation de gestion locale. Il appartient au conseil de Paris de doter les conseils d'arrondissement des moyens d'assurer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, dont nous avons adopté la liste précédemment. Il y a deux parts dans cette dotation de gestion locale :

La première part, ce sont les sommes affectées par le conseil municipal pour l'ensemble des arrondissements, qui ne peuvent être inférieures à 80 % du montant total des dotations de gestion locale des arrondissements, tout cela est bien technique. La part de chaque arrondissement est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements. C'est ce qui est important, si nous avons un changement, et nous en avons chaque année, notre part est adaptée en fonction de ces modifications.

La deuxième part, ce sont des sommes affectées par le conseil municipal, en tenant compte des caractéristiques propres des arrondissements, et notamment de la composition socioprofessionnelle de leurs populations.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Sachant qu'avec les budgets contraints que nous avons, nous avons fait des efforts particuliers, notamment pour limiter les envois postaux qui coûtaient très cher. Au fil du temps, nous restons au même niveau alors qu'évidemment l'inflation passe par là.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à son équivalent pour l'investissement.

2017 DDCT 76 : Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2018

Eric OFFREDO : La précédente délibération concernait le fonctionnement pour l'état spécial d'arrondissement 2018, celle-ci l'investissement. Les dépenses qui peuvent être réalisées dans ce cadre-là sont les décisions de réalisation des travaux liés à des dépenses d'investissement qui doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur, bien évidemment. Les avis et autorisations de travaux nécessaires doivent être préalablement obtenus. Ces décisions peuvent s'appliquer aux équipements non visés à l'article des collectivités territoriales. Des équipements pour lesquels les conseils d'arrondissement effectuent des dépenses d'investissement doivent être propriété de la Ville de Paris, ou gérés par la Ville de Paris qui devra disposer du titre de gestion correspondant.

Il y a également dans cette enveloppe, l'enveloppe des conseils de quartiers pour l'investissement.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur cette délibération cadre ? Je n'en vois pas. DDCT 76, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci à la DDCT 114, une subvention au Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13^{ème}.

2017 DDCT 114 : Subvention fonds du Maire (9 731 euros) au « Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13^{ème} arrondissement ».

Eric OFFREDO : Il s'agit de la subvention des fonds du Maire au Comité des Fêtes et de la Solidarité. Les fonds du Maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages, ou lors de dons spontanés, ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux. Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle proposées à l'approbation du conseil de Paris sur demande du maire d'arrondissement.

Dans ce cadre, le Maire du 13^{ème} arrondissement a souhaité qu'une subvention soit attribuée au Comité des Fêtes et de la Solidarité. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 731 euros au titre des activités qu'il mène dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

M LE MAIRE : C'est la partie sociale des interventions du Comité des Fêtes : les bals pour les seniors, le Noël des jeunes handicapés, etc., vous connaissez tout cela évidemment.
S'il n'y a pas de demande d'intervention, je sou mets aux voix le DDCT 114. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous avons une délibération qui concerne deux associations différentes : l'Ada 13 et Radio Olympiades.

2017 DDCT 127 : Subventions (4.500 euros) à 2 associations (13^{ème}).

Eric OFFREDO : Cette délibération pour deux subventions, pour l'Ada 13 et pour Radio Olympiades, concerne des associations qui vont aider les habitants à acquérir une nouvelle compétence, et notamment à animer le débat démocratique.

L'Ada 13, par exemple, participe à la réunion de la commission du budget participatif que nous avons au mois de juin, pour le choix des projets soumis au vote, et nous aide pour le portage du budget participatif, mais également pour tout le débat démocratique que l'on peut avoir dans l'arrondissement. L'association a d'autres subventions, mais à ce titre-là, pour les débats démocratiques, il est proposé d'attribuer 2 500 euros à l'Ada 13.

L'association Radio Olympiades est bien plus récente que l'Ada 13 que nous connaissons depuis 1964. Elle a été créée en 2016 et a pour objet le développement d'une radio de micro proximité diffusée sur Internet, visant à offrir aux habitants du quartier des Olympiades un espace d'information, de partage et de dialogue. En 2017, elle a organisé, et elle continue à le faire, des opérations de sensibilisation dans les domaines de la citoyenneté et du vivre ensemble. Ce qui est intéressant avec cette radio c'est qu'elle ne travaille pas seule dans son coin, mais la première initiative a été de travailler avec l'ensemble des structures existantes sur le quartier, et notamment le conseil de quartier. Il est proposé d'attribuer 2 000 euros à l'association Radio Olympiades.

M LE MAIRE : Merci Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux sujets ? Je n'en vois pas, je soumetts donc à vos voix la délibération DDCT 127. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous poursuivons par une proposition de dénomination de rue, en l'occurrence pour une grande artiste, Germaine Richier, et c'est Philippe Moine qui la rapporte.

2017 DU 192 : Dénomination rue Germaine Richier (13ème).

Philippe MOINE : Le principe avait déjà été adopté par le conseil de Paris en décembre 2016. Il nous est donc proposé d'attribuer le nom de cette artiste, Germaine Richier, à une voie située entre l'avenue de France et la promenade Claude Lévi-Strauss, tout près du cinéma MK2. Nous avons déjà évoqué cette sculptrice française célèbre, qui a beaucoup contribué à l'innovation dans ce domaine, qui était notamment l'élève d'Antoine Bourdelle et qui a beaucoup animé le quartier Montparnasse dans les années 1940. Elle a d'ailleurs travaillé et habité dans le 14^{ème} arrondissement, avenue du Maine, avenue Jean Moulin, etc. La délibération rappelle également un certain nombre de ses apports, notamment le travail autour de l'hybridation de l'homme et de l'animal, ou l'introduction de la couleur, qui ont contribué à sa renommée. Bien évidemment, elle a également fait l'objet d'un certain nombre de rétrospectives à Paris, Londres, Berlin, et c'est un grand plaisir d'accueillir son nom dans le quartier Paris Rive Gauche.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous poursuivons une des traditions du 13^{ème} d'attribuer des noms de rues ou de places à des artistes. Nous essayons de mettre en avant des artistes féminines qui ont d'ailleurs eu tendance à être un peu oubliées dans l'histoire de l'art, ce qui n'est plus le cas maintenant. Il va falloir aussi inaugurer d'autres lieux car les places commencent à bien vivre maintenant, Place Basquiat et Keith Haring surtout que des lieux sympatiques vont venir s'y installer. Nous sommes donc très demandeurs et au passage si les conseils de quartier veulent nous aider, cela nous ira très bien. Pas de demandes d'intervention sur Germaine Richier ? DU 192 : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Philippe Moine présente la subvention à La Compagnie à l'Affût, la DJS 235.

2017 DJS 235 : Subvention (3.000 euros) à La Compagnie à l'Affût (13ème)

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention attribuée par la DJS puisqu'il s'agit là de soutenir l'action de La Compagnie à l'Affût en direction des jeunes publics. On connaît tous La Compagnie à l'Affût qui organise chaque année, au moins de juin, le festival des Affûtés, accueilli au théâtre Dunois. En l'occurrence, il s'agit de soutenir l'action dirigée vers des jeunes de 12 à 17 ans, mobilisés par La Compagnie à l'Affût pour créer un spectacle produit au théâtre Dunois à l'occasion de ce festival. Des jeunes qui sont impliqués dans toutes les étapes du processus d'écriture, de mise en scène, de création des décors, etc. Avec un appui de cette compagnie sur les centres sociaux « Toussarego » et « 13 pour tous » qui nous est rappelé ici. Il nous est donc proposé de renouveler une subvention de 3 000 euros qui s'inscrit évidemment dans le cadre de la politique de la ville, puisqu'il s'agit d'une compagnie qui œuvre essentiellement dans les quartiers populaires de l'arrondissement.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur la Compagnie à l'Affût ? Le DJS 235 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Philippe Moine, cette fois-ci pour Petit Bain.

2017 DAC 174 : Subvention (10.000 euros) au titre de la sûreté et avenant avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13ème).

Philippe MOINE : Petit Bain que l'on évoque souvent et régulièrement dans notre conseil d'arrondissement. En l'occurrence, il s'agit d'une subvention plus modeste puisqu'il s'agit d'un complément de la subvention de fonctionnement attribuée à Petit Bain, dans le cadre du renforcement des mesures de sécurité qu'implique l'état d'urgence. Ce qui conduit Petit Bain, qui accueille de très nombreux événements, notamment des concerts dans sa salle de spectacle, à accentuer ses efforts en matière de sécurité, avec le renforcement des contrôles, la mise en place de nouvelles procédures, l'augmentation des effectifs des agents de sécurité, ce qui est un surcoût important. C'est à ce titre qu'il est proposé de lui attribuer une subvention complémentaire de 10 000 euros.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur Petit Bain ? Je n'en vois pas. DAC 174 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Philippe Moine, cette fois-ci pour Treize en vue.

2017 DAC 245 : Subvention (2.000 euros) à l'association Treize en vue (13ème)

Philippe MOINE : L'association Treize en vue, que vous connaissez tous, est l'une des principales associations d'artistes plasticiens de l'arrondissement, animée par Lydia Goret. Elle organise chaque année un événement important à l'occasion de Nuit Blanche. Depuis plusieurs années, et ce sera encore le cas cette année en octobre 2017, une exposition collective a lieu dans le jardin de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Il y a une nouveauté cette année puisque Treize en vue a noué un partenariat avec la Cité de Refuge installée dans le fameux bâtiment de Le Corbusier, rue Cantagrel. Il y a donc également une grosse exposition organisée dans les espaces dans la Cité de Refuge. Le vernissage de cette exposition est d'ailleurs prévu le jeudi 28 septembre à partir de 18h30. Si vous souhaitez vous y rendre c'est aussi l'occasion de visiter la Cité de Refuge si vous ne l'avez pas encore fait et de découvrir les travaux des artistes de Treize en vue, ainsi que d'un certain nombre de résidents de cette Cité de Refuge. Il est donc proposé de renouveler une subvention de 2 000 euros, comme chaque année.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention pour Treize en vue ? Je n'en vois pas. DAC 245 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Difé Kako maintenant.

2017 DAC 353 : Subventions (6.500 euros) à l'association Difé kako (13ème).

Philippe MOINE : Difé Kako, encore une association fortement ancrée dans le 13^{ème} arrondissement, qui, comme vous le savez, cherche à promouvoir les cultures afro-antillaises. Elle produit à la fois un certain nombre de spectacles, et organise également des ateliers dans le 13^{ème} arrondissement, se produit régulièrement au Parc de Choisy. Cette année, plus particulièrement, nous avons choisi de soutenir la compagnie Difé Kako dans le cadre de la célébration du centenaire de la Première Guerre mondiale, puisque la chorégraphe qui anime cette compagnie, Chantal Loïal, a monté un spectacle qui s'appelle « Noir de boue et d'obus », dont vous avez sans doute entendu parler. Certains sont venus voir le spectacle au conservatoire du 13^{ème}. C'est une pièce chorégraphique qui met en scène des tirailleurs sénégalais à qui il s'agit de rendre hommage. Il y a d'ailleurs un partenariat qui s'est noué, avec notre soutien, entre Difé Kako et le conservatoire du 13^{ème} qui a accueilli ce spectacle dans son très bel auditorium. Un certain nombre d'ateliers se sont montés à l'attention des élèves du conservatoire. C'est donc en soutien à ce très beau travail qu'une subvention de 6 500 euros est aujourd'hui proposée, dont 3 500 euros au titre de « l'enveloppe Bloche » qui permet aux mairies d'arrondissement d'apporter un soutien spécifique à certaines associations.

M LE MAIRE : Ce fut vraiment un très beau spectacle, auquel beaucoup de collégiens et de lycéens ont participé. Pas de demandes d'intervention ? DAC 353 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Philippe Moine, cette fois-ci pour des subventions à des bibliothèques, dont une concerne le 13^{ème}.

2017 DAC 380 : Subventions à trois Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

Philippe MOINE : Il s'agit de la politique de la ville en soutien à des bibliothèques patrimoniales. Nous sommes concernés à travers la bibliothèque du Saulchoir, qui est la bibliothèque des Pères Dominicains installée dans le 13^{ème} arrondissement, entre la rue des Tanneries et la rue de la Glacière.

On en reparle chaque année puisque c'est une subvention régulière qui permet à cette bibliothèque de mener un certain nombre de travaux, notamment la numérisation des fonds, ce qui est évidemment un travail colossal compte tenu de l'importance des fonds de théologie, d'histoire, de philosophie dont dispose cette bibliothèque largement ouverte au public, même si évidemment, compte tenu de la nature de ces fonds, elle accueille beaucoup de chercheurs, d'étudiants, professeurs. Mais c'est une bibliothèque qui contribue vraiment au rayonnement de notre arrondissement, qui entretient des liens avec toutes les bibliothèques les plus prestigieuses, qui organise des prêts d'ouvrages pour des expositions, et qui accueille aussi de nombreux groupes scolaires. Je dois dire qu'effectivement il y a une volonté d'ouverture tout à fait remarquable, qui permet à des élèves de découvrir des ouvrages très anciens, des illustrations magnifiques. Je pensais plus exactement aux enluminures qui permettent des découvertes assez fantastiques pour les élèves qui participent à ces visites. Il est donc proposé de renouveler la subvention de 9 000 euros.

M LE MAIRE : Il y a un fonds historiques et d'histoire des sciences très important. Merci Philippe. Pas de demandes d'intervention ? DAC 380 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous poursuivons avec les établissements cinématographiques.

2017 DAC 686 : Subventions (450.000 euros) et conventions avec sept établissements cinématographiques et deux associations

Philippe MOINE : Là encore, subventions traditionnelles dans le cadre du soutien de la Ville au cinéma d'art et d'essai. Comme vous le savez, il y en a un dans le 13^{ème}, le cinéma l'Escurial, qui dépend de la Société des Ecrans de Paris. L'Escurial joue un rôle très important pour nous puisqu'il accueille traditionnellement un certain nombre d'événements organisés par la mairie dans le cadre de la Semaine italienne notamment, et également dans le cadre du festival Paris Polar.

En l'occurrence, il s'agit là de soutenir le financement de travaux d'accessibilité, de modernisation de l'Escurial. Dans le cadre de cette subvention, 36 000 euros reviendront aux Ecrans de Paris, 9 000 euros pour l'Escurial.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention sur le sujet, j'imagine que tout le monde est d'accord sur cette orientation. DAC 686 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : J'en profite pour excuser Emmanuelle Becker qui ne pouvait pas être parmi nous ce soir. C'est donc Adeline Lamberbourg qui la remplace.

2017 DJS 234 : Subvention (3.000 euros) à l'association Nadjastream (13ème)

Adeline LAMBERBOURG : Je vais parler de cette délibération de manière non spécialiste, mais néanmoins très brève. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association Nadjastream, dont le siège social est Quai Panhard et Levassor, qui se donne pour objectif général de développer et de promouvoir les spectacles vivants, et de favoriser la création en encourageant les partages d'expériences. Plus précisément, l'association met en œuvre des événements, notamment un festival qui s'appelle la Nuit des Arènes. Trois dates ont eu lieu cette année dans les Arènes de Lutèce, et l'objet était de mettre en résonance les arts et la politique à travers des ateliers artistiques, des débats, des spectacles, des projections, des concerts, etc. Une manière originale, en tout cas je l'imagine, de faire participer les jeunes au débat public et de développer leur culture politique.

Par ailleurs, Nadjastream participe au développement d'un parcours artistique à visée professionnelle qui s'appelle « Plays to be », en partenariat avec les centres Paris Anim' Eugène Oudiné et Goscinny, les espaces jeunes Paris Olympiades, et divers partenaires dont Petit Bain.

C'est une subvention de fonctionnement d'un montant plutôt modique de 3 000 euros.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention sur cette subvention DJS 234 ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Francis Combrouze pour une première délibération qui a trait à l'urbanisme. Il y en a toute une série. La première concerne la clôture définitive de la ZAC Château des Rentiers.

2017 DU 1 : ZAC Château des Rentiers (13ème) – Suppression de la ZAC – Taxe d'aménagement – Reddition des comptes et quitus à la SEMAPA

Francis COMBROUZE : Je ne vais pas vous donner le programme exhaustif de ce qui a été réalisé depuis que cette ZAC a été ouverte en 1987. La reddition, la suppression de la ZAC, cela veut dire trois choses :

La taxe d'aménagement qui est rétablie dans l'ensemble du quartier ; le fait que la SEMAPA reverse à la Ville les excédents de participation de la Ville au titre des espaces publics et des équipements publics, dont le square qui a été réalisé pour 25,3 millions d'euros ; et enfin de constater le déficit total de la ZAC, hors participation de la Ville qui se montait à 34,5 millions d'euros.

Ce qui veut dire que le droit commun de l'urbanisme de Paris et du 13^{ème} s'applique dorénavant dans ce quartier, ce qui ne veut pas dire qu'il ne s'y passera pas des choses au plan urbain. Il y a d'ailleurs une délibération qui évoque un projet d'immeuble que nous avons dans cette ZAC. C'est donc la reddition définitive des comptes de cette ZAC.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la ZAC Château des Rentiers ? Je n'en vois pas, il faut dire qu'elle est terminée depuis quelque temps. DU 1 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Ensuite, nous avons la DU 107 qui concerne le site de l'ancien conservatoire, et donc forcément l'appel à projets innovants que nous avons initié.

2017 DU 107 : APUI sur le site Ancien Conservatoire, 21 – 23 rue Albert Bayet (13ème) – Déclassement du bien et signature de l'acte de vente

Francis COMBROUZE : En 2016, à l'été, au conseil de juin, nous vous avons donné les plans de cet équipement qui consiste à réaliser 32 logements étudiants, surtout dans la partie réhabilitation du bâtiment, réutiliser l'auditorium, avoir un café, un espace associatif, un lieu extrêmement ouvert sur le quartier, à l'angle Albert Bayet – Vincent Auriol.

La présente délibération a pour objet de pouvoir vendre notre bien, l'ancien conservatoire, propriété de la Ville, pour 1 million d'euros pour y réaliser l'aménagement. Il y a encore une petite modification au permis, mais nous pouvons annoncer des travaux début 2018 pour ce projet important pour le 13^{ème}.

M LE MAIRE : Merci. J'en profite pour indiquer, en dehors de tous les lieux culturels qui se rénovent, s'ouvrent, ou se réouvrent comme la salle de spectacle que nous aurons prochainement, un processus similaire sur les bâtiments George Eastman. Sachant que là, les délais sont plus importants parce qu'il faut reloger les services qui s'y trouvent, et que pour l'instant, à ma connaissance, la relocalisation n'est pas encore trouvée.

Pas de demande d'intervention sur la DU 107 ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'acquisition auprès de Paris Habitat d'un multi accueil. C'est une crèche.

2017 DU 111 : ZAC Paris Rive Gauche (13ème) – Acquisition auprès de Paris Habitat d'un multi accueil dans le lot B1A4 du secteur Bruneseau

Francis COMBROUZE : C'est une crèche de 44 places qui sera réalisée par Paris Habitat, Boulevard Jean Simon, dans un ensemble qui comprend une résidence sociale, cette crèche, et un programme de bureaux commerces au rez-de-chaussée et 64 logements sociaux. C'est un procédé qui consiste à ce qu'en plusieurs versements la Ville verse à Paris Habitat jusqu'à l'équipement, incluant l'aménagement de cette crèche de 44 berceaux, un montant de 2,9 millions d'euros.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention sur le sujet ? Qui vote pour la DU 111 ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : J'en profite là aussi pour vous délivrer une petite information. Sur le secteur Bruneseau il vient d'y avoir un concours très important pour deux immeubles en bois, ou principalement en bois, qui ont été lancés avec l'accompagnement des services de l'État : un sur un lot Paris Habitat et un sur un lot privé. Les jurys se sont réunis, ils ont délibéré. Les résultats seront rendus publics prochainement puisqu'ils le seront de manière nationale à Bordeaux pour l'ensemble des projets retenus. C'est pour cela que vous ne les avez pas encore vus publiés. Il y en a un qui est particulièrement beau, je vous laisserai découvrir cela prochainement. L'autre est plus conventionnel et le bois est peut-être moins visible, ce qui est un peu dommage. Ce n'est jamais évident parce que rendre le bois visible pose d'autres problèmes, y compris de sécurité incendie ou de pérennité dans le temps.

Je passe à la délibération suivante. Il s'agit de l'acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie qu'elle a réalisées.

2017 DU 155 : ZAC Paris Rive Gauche (13ème) – Acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie

Francis COMBROUZE : Il s'agit là concrètement de tout un bout de la fin de l'avenue de France quand on regarde vers Ivry, c'est-à-dire le secteur Masséna, avec un prix du mètre carré de trottoirs et d'espaces publics qui est toujours assez important : 4 452 euros le m², ce qui donne pour une surface de 3 228 m², toutes taxes comprises, 16,8 millions d'euros à donner à la SEMAPA qui a réalisé ces espaces publics.

M LE MAIRE : Lorsqu' on réalise des espaces à Paris Rive Gauche, ils sont parfois pour partie au-dessus de la dalle. Il y a évidemment tous les réseaux en dessous : le prix dont nous parlons ce soir n'est pas uniquement le prix du mètre carré de bitume.

Pas de demande d'intervention sur le sujet DU 155 ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons maintenant examiner la DU 181. Elle est présentée par Francis Combrouze. Je sais qu'Yves Contassot veut faire des remarques sur cette délibération : je lui laisserai la parole juste après.

2017 DU 181 : Cession de locaux commerciaux dans la galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13ème)

Francis COMBROUZE : On peut sûrement rapporter en même temps, même s'il y aura deux votes, la DU 213 qui a le même objet. Il s'agit, dans la galerie du Stadium, de vendre, puisque c'était notre objectif avec le réaménagement de la galerie du Stadium entrepris en expropriation. On est revenu après à des locations quand la SEMAPA a fini l'opération. Ce sont des biens qui appartiennent actuellement à la Ville : deux locaux commerciaux, l'un qui est un restaurant thaïlandais, l'autre qui est un établissement de restauration rapide, c'est comme cela que l'on parle des kebabs. Ce sont les deux locataires actuels qui vont racheter, à la fois les deux locaux commerciaux en activité, et les petites réserves au niveau -1, pour un prix qui a été évalué, vu par les Domaines. Ce sont des petites surfaces. Le principe est plutôt bien que ces commerçants qui sont en activité reprennent ce fonds. On n'a pas vocation à garder ces locaux en propriété.

Le premier ensemble pour la société Coliseum Bane Thaï pour 750 000 euros nets, et la deuxième délibération DU 213 pour la société A Seventy, c'est-à-dire le kebab, pour un prix pour 56 m² de local et une réserve de 19 m², de 125 000 euros. Voilà les deux délibérations, c'est la vente à ces deux commerçants.

M LE MAIRE : Merci Francis. Yves Contassot m'a fait part d'une remarque juste avant le conseil, je souhaiterais donc que qu'il nous en fasse part, et nous vérifierons les choses d'ici le Conseil de Paris.

Yves CONTASSOT : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, quand j'ai vu ces délibérations, je me suis un peu inquiété de savoir quelles étaient les sociétés qui achetaient. En allant regarder sur le site officiel d'Infogreffe, j'ai vu que l'une des sociétés n'est pas inscrite au Registre du commerce. Je suis surpris que l'on puisse vendre à une société qui n'existe pas. Et pour l'autre, elle ne publie pas ses comptes en 2016, ce qui est tout de même pour le moins regrettable, et en 2014 et 2015 pour un chiffre d'affaires de 100 000 euros, elle a fait apparaître un déficit de 66 000 euros, ce qui pose quand même quelques questions sur la capacité financière de ces deux sociétés !

Je pense que vu ce que nous disons en matière de transparence et d'absence de prise de risque de la Ville, il serait bien que l'on ait des informations complémentaires de la part de la Direction des Affaires Economiques ou de la Direction des Finances avant que l'on puisse se prononcer. À ce stade, je ne fais aucun procès, mais nous souhaitons nous abstenir, et que d'ici le Conseil de Paris nous puissions avoir les éléments complémentaires sur ces deux sociétés, avec publication de leurs comptes, et tous les documents officiels nous permettant de dire que tout cela se fait en toute régularité.

M LE MAIRE : Evidemment, la demande semble légitime, nous allons faire adopter la délibération formellement ici, et je demanderai avant le Conseil de Paris que des vérifications soient faites. Les sociétés n'apparaissent même pas dans les délibérations, je crois, en tout cas il y a juste le nom, il n'y a aucun élément. Fais-moi passer tes remarques et je les adresserai à la Direction de l'Urbanisme pour qu'il n'y ait pas de souci.

DU 181 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 12

Les 6 élus du groupe écologiste, 3 élus du groupe PC/FG (Monsieur AQUA, Madame CARDAN, Monsieur BOULET) et 3 élus du groupe socialiste et apparentés (Madame LAMBERBOURG, Madame LANG, Monsieur TAN) s'abstiennent. Les 17 autres élus du groupe socialiste et apparentés, un élu du groupe PC/FG (Francis COMBROUZE), l'élue du groupe LR et l'élue du groupe UDI-Modem votent pour.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2017 DU 213 : Cession d'un commerce situé dans la galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13ème)

M LE MAIRE : DU 213 : même vote ?

POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 12

Les 6 élus du groupe écologiste, 3 élus du groupe PC/FG (Monsieur AQUA, Madame CARDAN, Monsieur BOULET) et 3 élus du groupe socialiste et apparentés (Madame LAMBERBOURG, Madame LANG, Monsieur TAN) s'abstiennent. Les 17 autres élus du groupe socialiste et apparentés, un élu du groupe PC/FG (Francis COMBROUZE), l'élue du groupe LR et l'élue du groupe UDI-Modem votent pour.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous passons à la délibération suivante, la DU 214, il s'agit cette fois-ci du bornage d'une parcelle au niveau de la rue du Chevaleret. Francis Combrouze va nous expliquer tout cela.

2017 DU 214 : Bornage d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 81 à 83 b Rue du Chevaleret et du terrain d'assiette d'un mur au droit du 87 rue du Chevaleret (13ème)

Francis COMBROUZE : C'est peut-être l'occasion de vous parler du permis de construire d'un immeuble situé à l'angle Tolbiac-Chevaleret, vous savez cet escalier, ce dénivelé important. Cet angle-là va donc faire l'objet d'un projet privé, et vous allez voir le projet en question qui a fait l'objet d'une réunion publique fin juin- début juillet avec les riverains. Un projet de logements avec commerces, et c'est un enjeu important pour cet angle et cet escalier. La délibération a donc pour objet d'approuver le bornage séparatif entre d'un côté la parcelle de Paris Habitat, de l'autre la ville et son escalier, et en troisième lieu la société Emerige qui est le promoteur – auteur de ce projet d'immeuble avec l'architecte Pereira. Vous avez un document avec la vue des commerces côté Chevaleret, et la deuxième vue est celle de la rue de Tolbiac avec cet immeuble.

M LE MAIRE : Est-ce que tout le monde a suivi ? Les visuels ont été déposés sur table. Pour mémoire, c'est un endroit où il y avait déjà eu un premier projet présenté par un autre promoteur, que nous avons présenté aux habitants il y a quelques années, puisque je crois que Serge Blisko était maire, c'était il y a forcément quelques années. C'est un projet qui avait avorté. Depuis, un autre promoteur a acquis l'ensemble du terrain pour en faire un projet que nous avons présenté aux habitants. Architecturalement, je trouve que le projet est très beau, dans un endroit qui n'est pas simple parce qu'il y a plusieurs entrées, une entrée rue du Chevaleret et une entrée au milieu de l'escalier pour des commerces, avec évidemment un accès rue de Tolbiac. Mais cet endroit qui n'est tout de même pas très sympathique aujourd'hui va être notablement amélioré par cette réalisation.

Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette DU 214 ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Francis toujours, cette fois-ci un projet lié à l'Arc de l'Innovation.

2017 DAE 247 : Arc de l'Innovation – Réhabilitation ensemble immobilier 32-56 rue Barrault (13ème) – Garantie d'emprunt à la RIVP et convention

Francis COMBROUZE : Exactement, on a déjà délibéré sur la vente de l'ensemble de l'immeuble par l'école Télécom ParisTech à la RIVP, dans le cadre d'un projet avec plusieurs composantes : une résidence étudiante, des logements sociaux, des logements intermédiaires, et un bon tiers des surfaces consacré à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, selon ce que l'on a mis au Plan Local de l'Urbanisme, de manière à avoir toujours une activité Enseignement supérieur - Recherche.

Cette délibération a pour objet de donner à la RIVP des garanties d'emprunt pour la partie travaux, achat et réhabilitation, de manière à accueillir dans cette partie Enseignement supérieur-Recherche un enseignement public supérieur de Recherche de l'État qui s'appelle l'INRIA, Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, qui était basé dans les Yvelines et qui est actuellement locataire à Paris pour une partie de ses locaux. Il viendrait s'implanter dans le 13^{ème} sur une partie de l'ex-Télécom Paris Tech début 2022.

La délibération, ce sont les garanties données par la Ville à hauteur de la moitié, de 50 %, pour 15 millions d'euros, du prêt contracté par la Ville auprès de la Caisse des dépôts, pour financer les travaux d'acquisition et d'aménagement de cet ensemble dont l'INRIA deviendrait locataire.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Francis. Nous avons déjà fait le lien entre la RIVP et une partie des riverains, les résidents de la Villa Daviel qui est au cœur de cette évolution. Ils font partie des premiers concernés. Ce sera l'occasion là aussi de présenter des esquisses des projets et de leur évolution. Une fois que le projet aura été travaillé, nous pourrons présenter des choses qui se tiennent un peu plus, parce qu'avec le concours sur esquisse, par essence les choses ne sont pas encore très définies.

Pas de demande d'intervention ? Je soumetts donc la DAE 247 à vos voix : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons au 77, rue du Château des Rentiers, une petite opération de logements sociaux.

2017 DLH 92 : Location de l'immeuble 77 rue du Château des Rentiers (13ème) à la RIVP – avenant à bail emphytéotique – Réalisation d'un programme de construction neuve de 12 logements sociaux PLS par la RIVP

Francis COMBROUZE : Nous sommes dans le périmètre de ce qui sera l'ex-ZAC Château des Rentiers. Sur cette adresse doit se réaliser un programme de logement social de 12 logements, c'est un petit terrain, il faudra faire extrêmement attention à la cour mitoyenne et au verdissement avec les logements existants qui se trouvent derrière, les vis-à-vis posant moins de problèmes.

La délibération a pour objet le financement de l'opération. Le coût total de l'opération est évalué à 3,2 millions d'euros, dont un local commercial : 3 millions d'euros pour la partie des 12 logements. C'est un

montage assez habituel avec un prêt souscrit par la RIVP, un prêt foncier, et une subvention de la Ville sollicitée, c'est du PLS, pour un montant assez modique de 80 200 euros.

La délibération donne également les réservations dont nous disposerions : 6 logements réservés pour la Ville, 2 pour des ministères et 4 pour la Préfecture, avec également la garantie de la Ville à donner à la RIVP pour les emprunts qu'elle va souscrire auprès de la Caisse des dépôts pour la programmation et la réalisation de cet ensemble de 12 logements, dont le permis de construire va être donné très prochainement.

M LE MAIRE : J'ajoute que le choix des logements PLS, c'est-à-dire intermédiaires, a été fait eu égard à l'importance de logements PLUS, HLM classiques dans le secteur.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Vous venez de préciser que c'étaient des logements intermédiaires, c'est la raison pour laquelle je vais voter. Sinon je ne l'aurais pas fait parce que dans le 13^{ème} on a dépassé les 40 % de logements sociaux, on a donc doublé le chiffre minimum souhaité. Si je me réfère au bleu budgétaire de 2014, nous sommes en 2017, le nombre de 40 % est donc aujourd'hui déjà dépassé. Est-ce qu'un jour on va arrêter de construire des logements sociaux dans le 13^{ème} ? Est-ce que l'on va arriver à 60 %, 70 %, 100 % pourquoi pas ? Mais il s'agit de logements intermédiaires et c'est important de loger les familles de classes moyennes, c'est la raison pour laquelle je voterai cette délibération.

Francis COMBROUZE : Madame Gallois, c'est du PLS, ce n'est pas du PLAI c'est-à-dire que c'est un équivalent à 13 ou 14 euros le mètre carré, ce n'est pas 18 ou 19 qui est ce que l'on appelle le PLI. Là, c'est donc du logement social PLS, vous êtes pour et je vous en remercie.

M LE MAIRE : On n'est pas à 40 %, on est au-dessus du tiers, ce qui est déjà très important. Le PLS est pris en compte dans la comptabilisation Loi SRU, c'est la frange la plus élevée qui est prise en compte dans le cadre des logements sociaux Loi SRU. Encore une fois, nous sommes toujours très attentifs à ce qu'il y ait un équilibre social dans chacun des quartiers. C'est comme cela que sont déterminées les catégories de logements. En tout cas, je vous remercie de soutenir cette délibération.

DLH 92 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à la DLH 204 pour l'opération 81 boulevard Vincent Auriol.

2017 DLH 204 : Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 81 boulevard Vincent Auriol (13ème)

Francis COMBROUZE : Elle a moins d'enjeu, c'est un immeuble qui est en copropriété, c'est l'angle rue du Chevaleret-Vincent Auriol. Il y a des logements dans une copropriété, des logements sociaux d'insertion de gens en difficulté, et par rapport à l'une des parties communes, concrètement des anciens WC, il s'agit là d'un achat de 1,90 m² de WC qui va tomber dans le bien de l'un des copropriétaires de l'étage qui va en faire tout simplement un meilleur usage que ce à quoi il était destiné.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DLH 204 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons passer au groupe Emile Deslandres, pour une opération Plan Climat.

2017 DLH 223 : Réalisation sur le groupe « Émile Deslandres » 2 rue Émile Deslandres (13ème) d'un programme de rénovation Plan Climat Energie par Paris Habitat OPH

Francis COMBROUZE : Il s'agit de la délibération de financement d'une opération Plan Climat. Il s'agit d'un ensemble de logements Paris Habitat livré en 1955, Berbier-du-Mets - rue des Cordelières. La rue Emile Deslandres est la petite rue de liaison qui donne sur le magnifique jardin public. C'est une opération Plan Climat qui permettra d'être en dessous de 80 kWh/m² par an, mais également d'améliorer les logements.

Le programme est assez classique : isolation par l'extérieur, remplacement des huisseries (fenêtres, portes), occultation vis-à-vis du rayonnement solaire, isolation des combles (c'est une toiture classique en pente), plancher haut des caves, robinets thermostatiques, mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée micro réglable. Ce sont aujourd'hui des logements en CPCU, que ce soit bien sûr pour le choix de sanitaires comme pour le chauffage collectif, avec plutôt des petits logements, dont des salles de bains qui donnent dans la cuisine, avec des salons double porte et des petites surfaces ; c'est une majorité de F3 et F2, mais pas au-delà de F3. Un enjeu de l'économie d'énergie pour tenir en dessous du 80 kWh/m² par an, et un enjeu d'amélioration des conditions de vie des locataires, en sachant qu'il y a quatre étages sans ascenseur. Il y a pas mal de gens âgés ce qui n'est pas non plus évident.

L'objet de la délibération est donc le financement pour une estimation d'un coût total de 2,2 millions d'euros, avec les habituels prêts souscrits par Paris Habitat, une subvention de la Ville sollicitée pour 518 400 euros, et la garantie de la Ville au prêt Paris Habitat.

M LE MAIRE : Merci Francis. J'en profite pour ajouter que vous voyez passer énormément de projets de réhabilitation. Beaucoup sont lancés dans le 13^{ème}, notamment pour des cités, compliqués par les logements qui existent, c'est-à-dire souvent des petits logements très contraints, pour lesquels il faut réaliser des réhabilitations à l'intérieur ce n'est évidemment pas facile. Une grande partie des groupes en briques rouges, désolé d'être aussi terre à terre, sont très compliqués à isoler, à réhabiliter, à réaménager, nous allons donc essayer de mener de front toutes ces opérations en espérant que cela se passe bien. Ce sont forcément des travaux, des nuisances, des situations compliquées et des personnes âgées, comme le disait un instant Francis Combrouze, en nombre important et qu'il faut traiter correctement. Ce sont également de petits logements. Il est donc logique que l'on y trouve un nombre aussi important de personnes âgées, nous allons les accompagner au mieux.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je passe la parole à Anne-Christine Lang pour une première subvention, en l'occurrence à l'association Réseau Treize.

2017 DFPE 114 : Subvention (99.647 euros) et avenant n°1 avec l'association Réseau Treize (13ème) pour la halte-garderie Le Petit Navire (13ème)

Anne-Christine LANG : Toute une série de délibérations de fonctionnement pour des établissements Petite Enfance, délibérations, pour la plupart d'entre elles récurrentes, puisque ce sont des établissements qui sont ouverts depuis un certain temps.

La première concerne l'association Réseau Treize pour la halte-garderie Le Petit Navire qui est sur la dalle des Olympiades, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 euros.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour la DFPE 114 ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DFPE 121.

2017 DFPE 121 : Subvention (3.054.123 euros) et avenant n°1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14^e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance

Anne-Christine LANG : La suivante pour la Maison des Bout'Chou qui gère quinze établissements dans l'ensemble de Paris, dont quatre dans le 13^{ème} : l'établissement historique à horaires décalés, Passage 120, celui rue de la Santé que nous avons ouvert aux alentours de 2002-2003 qui est une crèche intergénérationnelle, un multi-accueil avenue Claude Regaud, et la toute dernière Farhat Hached qui a ouvert le 21 août. Il est donc proposé de verser 3 millions d'euros pour l'ensemble de ces quinze crèches parisiennes.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ? DFPE 121 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DFPE 123, cette fois-ci pour la crèche parentale Pirouett.

2017 DFPE 123 : Subvention et avenant n°1 (83.925 euros) avec l'association Crèche Parentale Pirouett (13^{ème}) pour la crèche parentale Pirouett (13^{ème})

Anne-Christine LANG : Pirouett qui est une crèche parentale qui existe depuis bien longtemps Boulevard Blanqui, et à laquelle il est proposé de verser une subvention d'un montant de 83 000 euros.

M LE MAIRE : Ils étaient venus en nombre présenter leur structure originale à Rentrée 13 et je les en remercie. Pas de demande d'intervention ? DFPE 123 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à La Passerelle.

2017 DFPE 146 : Subvention (165.274 euros) et avenant n°1 avec l'association La Passerelle (13ème) pour la structure multi-accueil Outremer (13ème)

Anne-Christine LANG : La Passerelle qui est une petite crèche rue de la Colonie, qui accueille 24 enfants à la journée, pour laquelle il est proposé une subvention d'un montant de 165 000 euros.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DFPE 146 : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 155 avec La Kalabane.

2017 DFPE 155 : Subvention (113.429 euros) et avenant n°1 avec l'association Association Générale des Familles du 13ème (13ème) pour la halte-garderie La Kalabane (13ème)

Anne-Christine LANG : Il s'agit de la petite halte-garderie qui est située dans le parc de Choisy depuis plusieurs décennies, et qui a été entièrement restructurée, rénovée, réhabilitée. Un dossier extrêmement complexe puisqu'il n'y avait aucune autorisation des carrières, des tas d'aléas techniques. Grâce au soutien sans faille et à l'opiniâtreté de ma collègue Danièle Seignot, nous avons finalement réussi à mener à bien ce projet, et la halte-garderie a rouvert avant l'été pour le plus grand plaisir de tout le monde puisque c'est un projet un peu original de halte-garderie de plein air. Il est proposé de lui verser une subvention de 113 000 euros.

M LE MAIRE : Et je vous remercie toutes les deux très chaleureusement. Pas de demandes d'intervention ? DFPE 155 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : La DFPE 189.

2017 DFPE 189 : Subvention (1 777 306 euros) à quatorze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de quinze lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF

Anne-Christine LANG : Elle concerne cette fois-ci les lieux d'accueil parents enfants et de soutien à la fonction parentale. Subvention à quatorze associations parisiennes pour un montant de 1 777 000 euros, et qui concerne l'îlot Bébés qui est donc le lieu d'accueils parents enfants situé square Dunois que l'on a ouvert autour de 2005, je crois, qui est géré par la Fondation Rothschild et qui donne toute satisfaction aux habitants du quartier.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention non plus ? DFPE 189 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, également unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous avons terminé avec les délibérations petite enfance, et je laisse la parole à Laurent Miermont pour une subvention, la DDCT94, première de toute une série.

2017 DDCT 94 : Subventions (128.500 euros) à vingt structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la ville

Laurent MIERMONT : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit, pour cette délibération, du volet emploi et développement économique de la politique de la ville, avec un certain nombre de propositions de subventions portant sur des associations du 13^{ème}.

La première est Florimont qui agit sur le 13^{ème} et 14^{ème}, et dont la tâche consiste essentiellement à faciliter les démarches administratives des associations et à les mettre en relation avec les demandeurs d'emploi. L'idée est que Florimont fasse la même chose pour les petites et moyennes entreprises du secteur. Il y a donc une proposition de 7 000 euros pour cette action. Je précise que Florimont emploie cinq contrats aidés, dont je ne sais pas combien viendront à échéance en 2017, ce qui posera forcément des questions sur sa capacité à poursuivre son activité.

Ensuite, nous avons l'association Activ'Action qui consiste en des ateliers de remobilisation et de formation des chômeurs à l'animation et à la création de ces ateliers. C'est en fait une technique de remobilisation personnelle, professionnelle, qui relève de l'Economie sociale et solidaire, et pour cette action il est proposé une subvention de 5 000 euros.

Dernière subvention de cette délibération intéressant le 13^{ème} : il s'agit d'une proposition de 5 000 euros pour La Cravate Solidaire qui fait des entraînements d'entretiens d'embauche blancs. C'est-à-dire que pour espérer avoir une petite probabilité de se faire embaucher, il faut avoir fait beaucoup d'entretiens d'embauche et être un champion de l'entretien d'embauche, et La cravate Solidaire y pourvoit.

M LE MAIRE : Ainsi que l'habillement qui va avec l'entretien d'embauche.

Laurent MIERMONT : Ce qui explique le nom de la structure.

M LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je la soumetts donc à vos voix. DDCT 94 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas, unanimité.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DDCT 95 maintenant, toujours dans le cadre de la politique de la ville.

2017 DDCT 95 : Subventions (150.000 euros) à six associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville

Laurent MIERMONT : Sur son volet lutte contre l'illettrisme. Il y a un plan d'action de lutte contre l'illettrisme à Paris qui se subdivise en aires géographiques, et nous appartenons au Pôle Sud de ce plan qui est animé, dans ce secteur par l'ARFOG-Lafayette et le Centre Alpha Choisy. Cela consiste en des formations assez longues, de plusieurs centaines d'heures destinées à plusieurs dizaines de jeunes de 16 à 25 ans, pour leur faire acquérir un certain nombre de compétences de base à visée qualifiante. Pour

mener ce plan d'action de lutte contre l'illettrisme, il est proposé au total une subvention de 42 000 euros pour le Pôle Sud du plan.

M LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. DDCT 95 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 96, pour les actions en direction des familles monoparentales.

2017 DDCT 96 : Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations oeuvrant dans les quartiers Politique de la ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13^{ème}, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e)

Laurent MIERMONT : Tout à fait Monsieur le Maire. Il s'agit là aussi de soutenir l'association ARFOG-Lafayette mais dans son volet de soutien aux familles monoparentales, dont on sait que Paris compte largement plus que la moyenne. A fortiori les quartiers politique de la ville puisqu'en France métropolitaine on a 22 % de familles monoparentales, à Paris on en a 28 %, et dans les quartiers politique de la ville on en a 40 %. Ce qui est donc un phénomène massif posant tout un tas de problématiques et surtout de difficultés le plus souvent aux mamans, parce que ce sont le plus souvent des mamans les chefs de familles monoparentales. À cet effet, l'ARFOG-Lafayette leur propose un certain nombre d'activités, de loisirs, pour accéder à la culture, pour se retrouver entre elles, pour s'entraider sur un certain nombre de problèmes qu'elles peuvent avoir en commun et qu'elles n'ont pas identifiés auparavant. Cette action a impliqué 350 participants en 2016, et sur six ans on est à près de 2 000 personnes qui ont participé à ces actions. Il est donc proposé de continuer, et pour ce faire de voter une subvention de 12 500 euros.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 96 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DDCT 123, cette fois-ci en direction de la participation des habitants.

2017 DDCT 123 : Subventions (80.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif

Laurent MIERMONT : Pour ce qui concerne le 13^{ème}, il s'agit de soutenir l'association Les Parques en lui attribuant une subvention de 10 000 euros, et d'en faire une sorte d'opérateur de la démocratie participative dans le 13^{ème}, appuyé sur les nombreuses réalisations que l'on peut placer à son actif depuis sa création en 2012. Notamment dans le quartier Vénétie Villa d'Este, où les Parques ont été à l'origine d'un jardin partagé et d'un grand nombre d'actions mises en place avec la participation des habitants.

M LE MAIRE : Merci. Eric Offredo souhaitait dire un mot.

Eric OFFREDO : J'en profite pour vous signaler que le budget participatif édition 2017 va toucher à sa phase finale puisque nous entrons en phase de vote qui commencera le 13 septembre, ce mercredi, pour se terminer dans trois semaines. Vous aurez donc la possibilité de voter, et par Internet, et dans des urnes que nous mettrons à votre disposition, à la mairie bien sûr mais aussi dans d'autres lieux, au Centre Italie 2, à Masséna 13 et également sur certains marchés.

M LE MAIRE : Pour aller plus loin, les élus auront l'extrême chance de pouvoir participer à cette mise à disposition d'urnes. Votre mobilisation sera donc la bienvenue pour pouvoir tenir des urnes. Une urne ne se promène pas toute seule, en tout cas elle ne reste pas seule sur le marché, nous avons besoin de votre accompagnement et de votre aide.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, DDCT 123 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DDCT 131, cette fois-ci pour les conseils citoyens.

2017 DDCT 131 : Subventions (20.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville pour le soutien aux Conseils citoyens

Laurent MIERMONT : Il s'agit de prévoir des financements pour pouvoir payer, faciliter la communication des Conseils citoyens, lesquels sont déjà coordonnés par des équipes d'adultes relais, dont on ne connaît pas le devenir étant donné les annonces gouvernementales, mais qui opèrent, notamment sur le 13^{ème} arrondissement en essayant de mettre en place, avec les participants aux Conseils citoyens, un certain nombre d'actions. Pour ce faire, il faut un budget de communication, et en l'occurrence pour le 13^{ème} il s'agit de 3 000 euros.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Non. DDCT 131 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, adopté.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DDCT 134, cette fois-ci pour la mise en œuvre des projets que les Parisiens avaient votés en 2016.

2017 DDCT 134 : Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016

Laurent MIERMONT : Pour ce qui concerne le 13^{ème}, c'est une délibération qui programme des subventions d'investissement à un certain nombre d'associations opératrices de la Politique de la ville, reconnues de longue date et partenaires de l'État et de la Ville dans le cadre du soutien aux quartiers populaires. Pour ce qui concerne le 13^{ème} arrondissement, il s'agit de l'association Rungis Brillat Peupliers, l'ARBP, et la subvention de 13 816 euros proposée porte sur la rénovation de son local situé 11 rue de la Fontaine à Mulard.

M LE MAIRE : Et cela ne fera pas de mal. Pas de demandes d'intervention ? Non. DDCT 134 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DPSP 10 maintenant, toujours Laurent Miermont, et toujours des subventions pour des associations, cette fois dans le cadre de la prévention de la délinquance.

2017 DPSP 10 : Subvention (18 500 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville

Laurent MIERMONT : Il s'agit de 15 associations qui sont soutenues dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville. Le seul tout petit problème c'est qu'il n'y a pas d'association œuvrant dans le 13^{ème} dans la liste.

M LE MAIRE : Il y a bien une association qui nous concerne.

Laurent MIERMONT : Il y a Le Plus Petit Cirque du Monde qui mène des actions à visée de développement culturel et scientifique à destination des enfants, dont je n'avais effectivement pas vu la présence, trompé par son adresse dans le 92 à Bagneux.

M LE MAIRE : Dans les annonces, j'en profite pour vous dire aussi que nous aurons la livraison de notre nouveau commissariat d'ici à la fin de l'année.

Pas de demandes d'intervention ? Je sou mets donc à vos suffrages la DPSP 10 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Marie-Pierre de La Gontrie pour la subvention qui concerne divers lycées municipaux parisiens.

2017 DASCO 15 : Divers lycées municipaux parisiens – Subventions (20.091 euros)
--

Marie-Pierre de LA GONTRIE : Merci Monsieur le Maire. Il y a effectivement quatre délibérations qui sont diverses dotations de fonctionnement pour les lycées municipaux. Le 13^{ème} est donc concerné pour Bachelard. Je ne vais pas vous détailler puisque vous avez tout cela, les montants visés dans la DASCO 127-125-15 et 74. Je vais peut-être en profiter aussi, puisque nous avons un ordre du jour chargé, pour vous dire qu'il y a quatre communications également, puisque c'est toujours le principe de l'organisation, qui concernent des collèges. Ce sont aussi des dotations de fonctionnement, soit pour des collèges dits « non imbriqués avec un lycée », soit imbriqués avec un lycée, en clair ce que l'on appelle « les cités scolaires ». Des dotations de fonctionnement de différents montants : c'est la 58 G, 53 G, 59 G et 44 G, il y a même les devis, les factures, tout cela est très complet. Voilà l'essentiel de ces quatre délibérations et quatre communications.

M LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation parfaite et très synthétique.
La DASCO 15 : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017 DASCO 74 : Lycées municipaux – Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

M LE MAIRE : La DASCO 74 :

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017 DASCO 125 : Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (56.472 euros) et subventions d'équipement (84.894 euros)

M LE MAIRE : La DASCO 125 :

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017 DASCO 127 : Lycées municipaux – Dotations de fonctionnement 2018 (1.000.183 euros)

M LE MAIRE : La DASCO 127 :

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je passe la parole à Danièle Seignot pour la DPE 37.

2017 DPE 37 : Accès au centre de traitement multifilière Ivry Paris XIII – Convention avec le Sycptom

Danièle SEIGNOT : Oui Monsieur le Maire, je vous remercie. Il s'agit de l'accès au centre de traitement multifilière Ivry Paris XIII, et on nous demande de délibérer sur une convention avec le Sycptom. Comme vous le savez, le Sycptom a décidé de reconstruire un centre de valorisation énergétique et organique, en lieu et place du centre multifilière de traitement des déchets. Pour assurer la continuité du service de traitement des déchets, cette construction va se décomposer en trois phases. Une première : construction d'une Unité de Valorisation Énergétique, UVE, pour une mise en service en 2023. Afin de permettre au Sycptom de construire l'UVE, le Conseil de Paris l'a autorisé par délibération de mai 2017 à déposer les demandes d'autorisations administratives afférentes.

Le projet de construction de cette future UVE impose légalement qu'elle soit desservie par au moins deux accès. Celui de la rue Victor Hugo, côté Ivry-sur-Seine, et celui de la Bruneseau côté Paris 13^{ème}. Le Sycptom qui utilise l'accès des bennes à partir de Paris par la rue Bruneseau souhaite que soit formalisé cet accès à l'appui de sa demande d'autorisation de construire. Le Conseil de Paris a donc, dans la délibération précitée, approuvé le principe de l'utilisation des parcelles cadastrées BZ 6 et CA 6 desservant le centre du Sycptom.

La présente délibération a pour objet de vous soumettre la convention d'occupation par le Sycotom d'une portion de ces parcelles à usage de voie circulation, pour y faire circuler les véhicules à destination ou en provenance du centre de traitement multifilière.

Cette occupation, évidemment, sera soumise à une redevance annuelle dont le montant est fixé à 18 euros par mètre carré, soit 14 688 euros, de l'argent pour la Ville de Paris.

C'est pourquoi je vous propose de délibérer sur cette convention d'occupation.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention sur cette délibération technique ? DPE 37 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Danièle Seignot pour pouvoir distribuer des bulbes et des graines aux Parisiennes et Parisiens.

2017 DEVE 118 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Danièle SEIGNOT : Comme vous le savez, la Ville de Paris s'est engagée dans une grande politique de végétalisation et a notamment incité les citoyens parisiens à végétaliser la ville. Cette végétalisation s'est faite à travers deux opérations : « Des graines à tous les étages » et « Des bulbes à tous les étages ». Il est intéressant de vous citer quand même quelques chiffres, parce que dans le cadre « Des graines à tous les étages », ce sont 30 000 sachets de graines qui ont été distribués, avec concours de photos, etc. En mars 2017, 50 000 sachets de graines ont été distribués, et en mai 2017 ce sont encore 2 400 sachets de graines. Concernant « Des bulbes à tous les étages », qui est la deuxième opération lancée en novembre 2016, avec distribution de 50 sachets de bulbes de *Muscari Armeniaucm*.

Ces opérations ont passionné et ont particulièrement intéressé les Parisiens, c'est pourquoi dans une prochaine opération la Ville de Paris souhaite distribuer 40 000 sachets de bulbes de type *Anemones Blanda*, à partir du mois d'octobre 2017, sur le parvis de l'Hôtel de Ville mais aussi dans les mairies d'arrondissement, et 50 000 sachets de graines de variétés différentes seront distribuées au début de l'année 2018.

En conclusion, il vous est demandé de bien vouloir approuver la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, la fourniture de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens étant assimilable à une subvention en nature.

M LE MAIRE : Pas de demande d'intervention ? DEVE 118 : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DEVE 150 concernant l'appel à projets « Education et enseignement de la biodiversité ».

2017 DEVE 150 : Subventions (693.000 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Education et enseignement de la biodiversité » 2017. Projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016

Danièle SEIGNOT : Là aussi, il s'agit de vous demander l'autorisation de donner des subventions à des associations qui travaillent dans le secteur de l'éducation et l'enseignement à la biodiversité, notamment dans le cadre du projet « + de nature en ville ». Pour le 13^{ème} arrondissement, ce sont particulièrement deux associations qui sont intéressées : l'association Les Parques pour leur projet de développement « Les petits héros du quotidien - la Brigade verte » sur les 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements. La mairie se propose de leur donner 4 000 euros sur le budget d'investissement.

La deuxième association « Etudes et Chantiers Île-de-France » réalise des ateliers pédagogiques autour de la Petite ceinture et sur le site du Jardin de la Poterne-des-Peupliers. Les ateliers prévoient notamment la réalisation de panneaux pédagogiques, d'expositions présentant les espèces animales présentes, etc.

Nous nous proposons de leur donner 2 000 euros sur le budget d'investissement.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Je n'en vois pas. DEVE 150 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons passer au Service Vélib' et à son évolution. Etienne Traisnel.

2017 DVD 102 : Service public Vélib' – Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole
--

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. La présente convention vise à préciser les modalités relatives au déploiement des 1 010 stations Vélib' et à leur exploitation par le Syndicat mixte. Elle expose les procédures et responsabilités de chacune des parties et les modalités financières en cas de modification, neutralisation, suppression de stations, ou encore en matière de gestion de stations faisant l'objet d'actes de vandalisme. Enfin, pour la phase de déploiement, la convention définit les modalités de réalisation des travaux.

Je profite de cette délibération pour vous rappeler les améliorations du nouveau service Vélib' : un vélo mécanique plus léger d'environ 2 kilos, la possibilité de déposer son Vélib' dans une station pleine, ce qui sera une amélioration notable du service, un dispositif plus résistant au vandalisme, une infrastructure totalement renouvelée et notamment les bornes d'abonnement, les points d'attache et les vélos, 30 % de vélos électriques avec une autonomie d'environ 50 kilomètres, et toutes les stations permettent la recharge de ces vélos électriques.

Enfin, je vous informe que l'installation des nouvelles stations va démarrer à partir du mois d'octobre pour se terminer au mois de mars 2018, avec une mise en service des nouveaux vélos au 1^{er} janvier 2018. Et je salue la présence de la Présidente du syndicat dans notre assemblée.

M LE MAIRE : DVD 102 : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Cette convention fixe les obligations de chacun : la Ville et le Syndicat mixte Vélib' et Autolib' dans la perspective d'un nouveau contrat Vélib'. On est donc appelé à valider cette convention, et il y a en effet urgence puisque les dispositions, la pose du matériel, etc., vont débiter le mois prochain. Les élus doivent donc valider des dispositions qui ont un effet immédiat et pour lesquelles ils n'ont pas été consultés. La méthode nous semble pour le moins expéditive. Il faut préciser, pour être clair, que cette convention parle moins du service futur que des relations effectivement contractuelles entre le Syndicat mixte et la Ville. Nonobstant, on relève un net problème démocratique face à la gouvernance mise en

place par la Mairie de Paris. Les élus se voient confisquer toute prérogative sur un service qui est pourtant central dans la vie des Parisiens, ce que nous avons déjà dénoncé à l'époque. Une décision qui, dans les faits, est prise par deux élus seulement, dont une qui siège parmi nous, de la majorité municipale bien entendu. Aucun débat n'a été organisé en amont de la passation de l'appel d'offres, ni de la rédaction de la convention. Nous sommes donc carrément mis devant le fait accompli.

Sur le fond, nous avons aussi quelques inquiétudes sur la période de transition, en termes de qualité de service, baisse de 50 % du nombre de vélos à partir d'octobre jusqu'à décembre. C'est vrai que ce sera l'hiver et qu'en hiver il y a moins de gens sur les vélos, mais tout de même 50 % c'est important. Crainte également sur la continuité du service et la transition de l'un à l'autre des prestataires. À l'heure où l'on parle tant du Plan Vélo, tout cela nous paraît tout de même assez ironique. Crainte financière également. Une certitude c'est que le nouveau tarif sera augmenté, mais on ne sait toujours pas, à trois mois de son application, de combien. Pour la Ville, la convention est particulièrement contraignante, en plus, en termes d'obligations. Maintenant, en termes de communication, c'est simplement de la compétence du Syndicat et pour l'instant, à ce jour, rien n'a été fait sur la communication.

Vous comprendrez que dans ces conditions, nous allons pour l'instant nous abstenir, mais c'est une abstention plutôt négative, même si on est tout à fait favorable au service Vélib', bien entendu.

M LE MAIRE : Etienne ou peut-être Marie-Pierre de La Gontrie, puisque tu as été interpellée directement.

Marie-Pierre de LA GONTRIE : Non, je n'ai pas été interpellée, mais j'entends des choses qui nécessitent sans doute qu'on précise, parce que je suis un peu étonnée de cette intervention.

Il faut peut-être expliquer à nos collègues que Vélib' a fait l'objet, d'abord pendant un an d'un syndicat d'études. Il ne faut pas raisonner simplement en Parisien, si je peux me permettre, c'est un projet dont la nouveauté est de concerner désormais un grand nombre de collectivités au-delà de Paris. Il y a donc eu un syndicat d'études qui s'est réuni pendant environ un an, justement pour élaborer collectivement l'ensemble des données qui nous semblaient opportunes pour définir les nouveaux paramètres du futur service, dont Étienne Traisnel a rappelé, je crois, les grandes données. C'est-à-dire notamment un périmètre géographique beaucoup plus important, beaucoup plus étendu, 30 % de vélos électriques, et des stations qui pourront accueillir deux fois plus de vélos aujourd'hui ce qui est, pour l'utilisateur, très utile puisque beaucoup se plaignaient de ne pas pouvoir restituer leurs vélos lorsqu'ils étaient arrivés à destination.

Tout cela s'est fait, évidemment, en concertation avec l'ensemble des maires des communes concernées, et avec l'ensemble des maires d'arrondissement. Cela a pris très longtemps. Vous le savez j'imagine, parce que je n'imagine pas que ce soit un mauvais procès que vous nous fassiez, que c'est quelque chose d'extraordinairement lourd que d'élaborer un cahier des charges pour un marché pareil. Vous savez que nous avons également changé de mode de financement, c'est-à-dire que ce n'était plus le même type de contrat. Ce n'était plus un contrat couplé à la recette publicitaire comme auparavant, mais c'était un contrat distinct de prestations de vélos en libre-service. Des heures et des heures de travail, des heures et des heures de réunion avec l'ensemble des maires, puis cette activité a été intégrée au Syndicat Autolib' qui est donc devenu Autolib' Vélib', qui rassemble une centaine de collectivités au sein duquel celles qui sont concernées par Vélib' ont évidemment un droit de vote spécifique.

Si je dis cela, c'est que vous entendre dire que tout cela n'a jamais été débattu est tout de même un peu particulier, et qu'effectivement, je vous le confirme, la Ville de Paris est représentée, et au fond a le bénéfice d'en avoir la présidence, ce qui n'est pas le cas des autres collectivités tout autant concernées. Effectivement, je vous le confirme, il y a deux représentants au sein du conseil syndical, et c'est en ce sens-là que nous avons travaillé.

Après, j'entends que vous ayez des interrogations. Ce qui me gêne, si vous voulez, c'est que toutes vos questions sont légitimes, mais faire porter au stade de critiques sur des choses qui se déroulent normalement, je trouve que c'est dommage, y compris alors que des personnes assistent et entendent tout cela.

Les inquiétudes concernant, si j'ai bien compris, la communication. La communication va se mettre en place évidemment en temps voulu, c'est-à-dire à partir du mois d'octobre ou de novembre selon les cas. C'est-à-dire, par exemple, sur les chantiers, nous avons prévu une communication spécifique sur les stations, de manière à ce que, à la fois les usagers qui eux-mêmes vont évidemment être destinataires d'une information, (je m'excuse, Monsieur le Maire, d'être un peu longue), les abonnés vont avoir une information particulière. Depuis d'ailleurs déjà un moment, sur le site Vélib' et sur le site Paris.fr, depuis de nombreux mois il y a toute une série de questions-réponses qui sont renseignées, parce que dès lors que la presse en parlait, des personnes sont allées à la recherche d'informations : « Est-ce que mon abonnement va être valable ? », « Quand est-ce que cela va se passer ? », « Ah bon ça s'arrête », « Ah bon, ça s'arrête pas ». Tout cela est tout à fait légitime, donc tout cela a circulé. Nous allons donc mettre en place une communication chantiers, c'est-à-dire que sur toutes les bornes nous allons dire : « Cette borne-là fermera, celle-là ne fermera pas, à quel moment, etc. » Parce que le principe c'est que les bornes vont être changées pour pouvoir accueillir des vélos à assistance électrique, et le changement de l'ensemble de la flotte de vélos va se faire le 1^{er} janvier. Je ne vous cache pas que je milite pour que ce soit le 2 parce qu'on n'a pas de raison de pourrir la vie de toute une série de gens qui vont, dans la nuit du 31 décembre, devoir changer les vélos. Bref, début janvier les nouveaux vélos vont arriver, qu'ils soient mécaniques ou électriques. Dès lors, les stations, dont je rappelle qu'elles sont la propriété de l'actuel exploitant du service, et dont j'indique que nous étions dans une phase de marché normal, il fallait donc de toute façon changer les stations dès lors qu'il y avait un nouveau marché. Dès lors qu'il y a aujourd'hui un peu moins de 1 000 stations, mais demain il y en aura plus de 1 000, dans Paris intra-muros, les stations vont donc être démontées puis réinstallées. Dans un mouvement qui va être glissant, qui va s'étaler sur plusieurs mois, où une cartographie extrêmement fine a été faite, puisque ce sont d'abord les stations les moins utilisées qui vont être démontées, puis les moyennement utilisées, puis les plus utilisées, et ensuite dans le sens inverse réinstaller les plus utilisées, etc. Avec deux paramètres qui me semblent être rassurants : d'une part, vous l'avez dit vous-même, cela se passera en hiver, et de fait c'est comme ça, il y a moins d'usage de Vélib' en hiver, moins de tourisme, etc., et par ailleurs la cartographie a été faite de manière très fine au point que cela sera fait de manière à ce qu'il y ait toujours une station à proximité. C'est-à-dire que l'on ne va pas tout d'un coup déshabiller, par exemple, l'ensemble du 13^{ème}, et passer ensuite au 12^{ème}, etc. A chaque fois, il va y avoir, en gros, une station sur deux, en fonction de sa fréquentation, etc. Je suis un peu longue mais juste parce que, vous l'avez bien compris, vous m'avez un peu piquée au vif sur le fait que tout cela n'était pas travaillé. Je voulais donc tout de même que les choses soient fixées

Dernière chose que vous avez évoquée, les tarifs. Les tarifs sont de la compétence du conseil syndical. Lorsque nous avons lancé la procédure d'appel d'offres, il a fallu proposer une grille type de tarifs qui avait vocation à ce que les candidats se positionnent par rapport à ce tarif, puisque nous sommes dans un marché et que les candidats nous proposaient un prix. Néanmoins, le conseil syndical doit fixer les tarifs au mois d'octobre, sachant que là encore l'ensemble des collectivités est concerné par ces tarifs.

J'en aurai terminé en disant que le projet de Vélib' a bénéficié du soutien de la Métropole du Grand Paris, qui a décidé d'aider l'ensemble des collectivités autour de Paris à financer les frais de fonctionnement des stations. Je dois dire que cela a été un coup de pouce qui est, à mon sens, totalement déterminant pour que des collectivités puissent faire face à ce projet. J'indique, et j'en aurai terminé, qu'à mon grand regret et malgré mes sollicitations, je n'ai jamais réussi à convaincre la Présidente de la Région Île-de-France, malgré son ambition dans le domaine du vélo, pour que la Région participe et aide, par exemple, les autres villes que Paris. Mais la Région Île-de-France finance l'installation dans le cadre de son propre Plan vélo.

Nous en sommes là. C'est un projet absolument formidable, l'apport du vélo électrique va être quelque chose de déterminant. Je suis très frappée de voir autour de moi le nombre de personnes qui sont en train, de fait, d'aborder ce mode de déplacement. On a encore d'autres projets pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de s'approprier ce mode de déplacement, qui sont aussi des initiations, des explications. Il y a des personnes qui, peut-être, ne savent pas faire de vélo et qui vont peut-être pouvoir

apprendre, des personnes qui n'osent pas en se disant que ce n'est pas pour elles. Sans vouloir le lier à l'extrême avec les sujets du moment, sur la question du développement du Plan vélo à Paris, il se trouve qu'il y a une conjugaison que je trouve idéale pour le développement de ce projet. Je trouve un peu désolant que vous vous absteniez, y compris en étant critique, vous le dites dans votre vote, parce qu'encore une fois c'est quelque chose, vous l'avez bien compris - Etienne Traisnel, comme tous les arrondissements, est très associé et très impliqué -, qui est une étape technique nécessaire. Jeter une ombre sur ce projet qui, encore une fois, est très important pour les Parisiens, je trouve cela un peu dommage parce que, encore une fois, le travail était de grande qualité. Je préside, mais je n'y suis pas pour grand chose.

M LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette explication très précise. Je ne sais pas si tous les chemins mènent à la Place d'Italie, mais tous les chemins qui mènent à la Place d'Italie sont en montée : le vélo à assistance électrique va donc nous concerner tout particulièrement. Madame Gallois, très court.

Edith GALLOIS : Très court, ceci étant dit, vous remarquerez que je ne monopolise pas les temps de parole en général.

Je n'ai pas mis en doute le fait que vous ayez travaillé la question, ce que je ne comprends pas c'est pourquoi on nous demande de voter une convention sur laquelle on n'a pas du tout été consulté. On n'a pas le pouvoir de l'amender, ni d'apporter des modifications, ou de faire des suggestions. Cela n'a donc pas d'utilité et je trouve cela bien dommage parce que c'est effectivement, comme je le rappelais, un service central pour les Parisiens que nous avons toujours soutenu depuis le départ, je le rappelle. En l'occurrence, me concernant, je connais très bien l'usage du vélo et je trouve très bien le passage à l'électrique. Il n'empêche que tout ce que je vous ai dit, je ne le retire pas, parce qu'il y a effectivement des problèmes de forme, et je trouve que c'est démocratiquement bizarre qu'on nous présente une convention qui va s'appliquer le mois prochain, sur laquelle on n'a aucun moyen de suggestion, de proposition ou d'amendement.

M LE MAIRE : C'est la limite de la délégation des différentes villes et de la passation des marchés, je ne vois pas tellement comment on aurait pu faire autrement. J'entends en tout cas votre remarque.

DVD102 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

L'ELUE DU GROUPE UDI-MODEM S'ABSTIENT

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous poursuivons, toujours avec Etienne Traisnel, cette fois-ci pour la réalisation de la gare Maison-Blanche de la ligne 14.

2017 SG 32 : Autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire au profit de RATP pour la réalisation de la gare Maison-Blanche (Ligne 14 sud du Grand Paris Express)
--

Etienne TRAISNEL : Il s'agit donc d'une autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire au profit de la RATP pour la réalisation de la gare Maison-Blanche. C'est une délibération qui avait été présentée ici même lors de notre dernier conseil d'arrondissement. Elle n'avait finalement pas été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Paris car plusieurs groupes politiques avaient souhaité à l'époque la conduite d'études complémentaires pour envisager une occupation plus restreinte de la Petite Ceinture, notamment en installant la base chantier sur le site de la gare des Gobelins qui est reliée par tunnel à la Petite Ceinture.

Cette étude complémentaire a été réalisée cet été. Malheureusement elle n'a pas permis de trouver une alternative acceptable à la proposition initiale pour deux raisons principales. Il y en a d'autres mais je vais m'arrêter sur ces deux-là. La RATP aurait besoin de toute la partie extérieure qui est actuellement utilisée pour le stationnement et les flux des véhicules entrant et sortant du site souterrain. En outre, il y a des travaux de réfection de voirie qui avaient été prévus à l'automne 2017 par la SNCF, et la SNCF ne voudra pas donner son autorisation à cette utilisation qui entraînerait pour elle des pertes de redevances, voire des résiliations de certains de ses locataires. Par ailleurs, le décalage est estimé à environ neuf mois si l'on s'acheminait vers la prise de ce site, notamment en raison d'études complémentaires, de relances partielles de procédures administratives, d'un marché de travaux base chantier à relancer, etc. De notre point de vue, cela est très impactant, notamment au regard de la livraison prévue pour les J.O. de 2024. En conséquence, il nous est demandé d'approuver la convention d'occupation de la Petite Ceinture, telle qu'elle avait été initialement présentée.

M LE MAIRE : En tout cas, l'autre option a été étudiée comme demandé. Yves Contassot.

Yves CONTASSOT : Je voudrais juste corriger que cela a bien été inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris, mais retiré en séance suite à un vote. Je le dis simplement, c'est factuel, il n'y a pas de majorité cela a donc été retiré en conseil, on ne va pas s'éterniser sur cette question.

Deuxième point : cette délibération est strictement conforme, à la virgule près, à la délibération qui avait été inscrite à l'ordre du jour et qui n'a pas été acceptée par le Conseil de Paris. Effectivement, nous avons suggéré qu'il y ait des études complémentaires. Ce matin, la RATP a accepté de nous présenter ses conclusions, simplement parce qu'ils avaient oublié qu'il y avait un conseil d'arrondissement et qu'ils pensaient nous le présenter le 20 septembre.

M LE MAIRE : Alors il faut me remercier parce que c'est moi qui ai dû lancer le processus en prévision de la présentation de ce soir.

Yves CONTASSOT : Je ne sais pas si c'est grâce à toi, en tout cas nous sommes intervenus jeudi et vendredi auprès du cabinet de la Maire en disant que c'était tout de même étonnant que notre groupe n'ait aucune information, que nous n'ayons rien, et on nous a répondu : « Si, on va organiser quelque chose » et cela s'est fait en catastrophe ce matin.

Ce que nous avons vu avec la RATP c'est que certaines de nos demandes n'avaient toujours pas été étudiées, qu'il y a des arguments un peu étonnants. Il y aurait 800 poids-lourds qui rentreraient et sortiraient tous les jours de la gare des Gobelins. Je dois dire que si tel était le cas, ça se saurait, c'est le chiffre donné par la SNCF.

Quand on a ce type d'information, que la RATP ne peut évidemment pas contrôler- ce n'est pas de sa responsabilité et je leur ai dit- on est un peu en droit de s'interroger quand même sur la fiabilité de certaines informations. De même que l'on nous dit, je ne vais pas entrer dans le détail, mais que les silos de bentonite ne pourraient pas rentrer dans la gare des Gobelins parce qu'elle ne fait que 7 mètres de haut. Les silos de bentonite font entre 4 et 6 mètres de haut, alors si entre 4 et 6 mètres on ne peut pas rentrer sous un plafond de 7 mètres, ça devient très compliqué. On a demandé combien de temps les silos de bentonite allaient être utilisés : moins de trois ans, et on nous dit qu'il faut néanmoins utiliser la Petite Ceinture huit ans !

Il y a quand même beaucoup de choses assez troublantes. Nous allons donc continuer jusqu'au Conseil de Paris à demander des informations, des explications complémentaires. Comme nous l'avons fait ici même lors de la présentation de la délibération avant le conseil de juillet, nous allons nous abstenir aujourd'hui en attendant d'avoir ces informations. Nous verrons au Conseil de Paris si oui ou non nous pouvons avoir un dossier complet avec l'ensemble des informations que nous avons demandées, et des explications qui soient un peu au-delà. Ce n'est pas un procès d'intention mais c'est tout de même assez

fort et transparent : dans le document qui nous a été remis, il y a le projet « Réinventer Paris », c'est donc cela qui est prioritaire, et pour le reste on verra plus tard.

M LE MAIRE : Jean-Noël Aqua.

Jean-Noël AQUA : Nous, sur notre groupe, on va s'abstenir sur cette délibération aussi ici. Effectivement, il y avait eu un vote contre au Conseil de Paris, je le confirme, et cela avait été ensuite retiré de l'ordre du jour. Notre motivation est de maintenir la pérennité de la Petite Ceinture et sa réversibilité, de faire en sorte que le site des Gobelins et la Petite Ceinture puissent, à terme, être utilisés pour une utilisation ferroviaire, notamment sur la gare des Gobelins, pour en faire un site de livraison ferré.

Les travaux, tels qu'ils étaient présentés, laissaient planer un doute là-dessus. Nous avons donc aussi rencontré la RATP, cet après-midi. Pour l'instant, nous sommes en négociation pour faire passer un amendement à la délibération parce que c'est vrai que c'est un peu curieux et piquant de voir que la délibération est représentée environ deux mois après, mot pour mot à l'identique. Il faut donc bien faire évoluer le texte si on veut faire évoluer le vote. Nous nous abstiendrons donc ce soir. Nous attendons de la part de l'exécutif l'acceptation d'un amendement précisant un certain nombre de choses concrètement, sur la destination de la Petite Ceinture et de sa pérennité pour le ferroviaire.

M LE MAIRE : Merci. J'ai bien compris, de toute façon la décision finale sera prise par le Conseil de Paris, les choses sont en bonne voie. On ne peut pas se permettre de bloquer les travaux de l'extension de la ligne 14, c'est le premier fait. Le deuxième fait, c'est que, malgré ce qui a été dit, localiser ces travaux au pied des Olympiades, je pense que c'est défavorable en raison du nombre de riverains qui en subiraient les nuisances. Si c'est cela la question, je ne suis pas sûr que l'on y gagnerait, et surtout, il y a un trafic important, etc.

En tout cas, l'engagement qui était pris était de demander à la RATP qu'elle fasse une étude pour examiner les deux sites. Apparemment, cela a été fait. Je dis « apparemment » parce que ce n'est pas nous qui la conduisons, c'est la RATP. Partant de là, nous sommes bien obligés de nous en remettre à leurs conclusions. Ensuite, on peut critiquer leurs conclusions, mais l'engagement qui avait été pris a été suivi d'effets, et nous verrons au Conseil de Paris quelle est la décision finale.

D'ici là, je propose que notre Conseil d'arrondissement adopte cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 10

LES 6 ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE ET LES 4 ELUS DU GROUPE PC/FG S'ABSTIENNENT.

LES 20 ELUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES, L'ELUE DU GROUPE LR ET L'ELUE DU GROUPE UDI –MODEM VOTENT POUR

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous passons à la DFA 70 concernant une délibération technique, un avenant à une occupation domaniale.

2017 DFA 70 : Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

Etienne TRAISNEL : En vertu d'une convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens de 2005, la Ville de Paris a autorisé la société JC Decaux à installer et exploiter des colonnes et des mâts porte-affiches pour une durée de 12 ans, jusqu'au 26 octobre 2017. Des contraintes de calendrier, directement liées au renouvellement concomitant de plusieurs contrats emblématiques de mobilier urbain de la Ville de Paris, ainsi qu'un nouveau contexte réglementaire réformant le droit de propriété des

personnes publiques, conduisent les services de la Ville à envisager la prolongation de l'actuelle convention.

La délibération a donc pour objet de prolonger la convention pour une durée de 18 mois, et de tirer les conséquences de cette prolongation sur le montant de la redevance et des modalités techniques de sortie de contrat.

M LE MAIRE : S'il n'y a pas de demande d'intervention, DFA 70 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DPE 51, c'est Adrien Saumier qui la rapporte puisqu'il s'agit de subventions aux gestionnaires des recycleries et, et donc celle du 13^{ème} évidemment.

2017 DPE 51 : Subventions (170.000 euros) et conventions avec sept associations gestionnaires de recycleries

Adrien SAUMIER : Il est demandé notre accord concernant une subvention de fonctionnement pour l'association « Ma Ressourcerie », avenue d'Italie, dans le cadre des conventions annuelles passées avec cette ressourcerie et six autres à Paris, comme « La Petite Roquette » du 11^{ème}, « Emmaüs Coup de Main » dans les 18^{ème} et 20^{ème}, ou encore « 1 000 collectes » dans le 17^{ème}. Il y a aujourd'hui 14 ressourceries et recycleries en activité à Paris, elles sont un élément essentiel de la politique de réduction des déchets et de la promotion de l'économie circulaire à Paris.

Pour le 13^{ème}, l'association « Ma Ressourcerie » a collecté en 2016 106 tonnes de dons contre 73 en 2015, une augmentation de 45 %. Cette forte progression a nécessité une réorganisation de la boutique, et en particulier de l'espace dédié à l'accueil des dons, au tri et à l'étiquetage.

Sur ce total, 91 % des dons ont été réemployés ou recyclés contre 87 % en 2015. L'activité de cette recyclerie a également permis de sensibiliser environ 47 000 personnes au réemploi au travers de nombreuses actions tout au long de l'année : donateurs, visiteurs de la boutique, participants aux ateliers, repair-café, recycleries itinérantes, etc.

En 2017, l'association prévoit ou prévoyait, cela dépend où l'on se place dans l'année, de consolider son modèle économique, de renforcer sa visibilité lors des événements et d'accroître son espace de stockage en louant un local.

Je vous propose donc de soutenir le projet de cette association pour un montant de 23 000 euros au titre de l'exercice 2017, et de lui autoriser l'accès à titre gratuit et sous condition à l'espace tri de la Poterne des Peupliers pour y déposer ses déchets ultimes. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. J'en profite pour signaler qu'ils ont quelques difficultés pour le renouvellement de leurs emplois aidés. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : La question : sur les six emplois aidés, si mon information est exacte sur « Ma Ressourcerie » avenue d'Italie, il y en a deux qui vont tomber. Comment cela va-t-il se jouer s'ils ne peuvent plus renouveler leurs CAE ?

Adrien SAUMIER : Ils tiennent essentiellement sur des emplois aidés, ils font donc effectivement partie des associations qui, sans emplois aidés, se retrouvent, soit à devoir diminuer la charge salariale, soit à ne plus pouvoir être en activité. Ou alors à ne compter que sur le bénévolat.

M LE MAIRE : DPE 51 : je vais soumettre le projet de délibération à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Adrien Saumier au sujet des projets de performance énergétique dans les écoles.

2017 DPA 49 : Projet de performance énergétique dans les écoles – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives
--

Adrien SAUMIER : Dans le cadre du Plan Climat Energie, la Ville de Paris s'est engagée depuis 2004 à lutter contre le changement climatique. Elle a adopté à l'unanimité son premier Plan Climat Energie en 2007, actualisé en 2012, et ces documents fixent une réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, ainsi qu'une part de 25 % d'énergie renouvelable et de récupération dans la consommation énergétique à l'horizon 2020, tout cela par rapport à 2004.

Pour être exemplaire, la Ville s'astreint un objectif plus contraignant encore pour son fonctionnement ; l'objectif est de 30 %. Ainsi, l'objectif encore plus contraignant du futur titulaire de ce marché public global sera de réduire de 40 % les consommations énergétiques de 60 écoles parisiennes, dont deux dans notre arrondissement : l'école élémentaire du 30 Boulevard Arago, et l'école maternelle du 157 rue Tolbiac. Le budget prévisionnel d'investissement s'élève à 24,8 millions d'euros, et celui de fonctionnement à 347 000 euros annuels.

Parallèlement à ce marché public global des démarches et prestations intellectuelles seront lancées : assistance à maîtrise d'ouvrage, contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé. Sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures défini à trois au minimum, le calendrier prévisionnel de ce projet est le suivant : notification du marché au quatrième trimestre 2018 ; études de conception et d'exécution mi 2019 ; début des travaux aux congés scolaires de l'été 2019 ; et la fin des travaux si tout va bien aux congés scolaires de l'été 2020. Ces travaux seront faits de manière à prendre en compte et en considération le bien-être des occupants des locaux, évidemment. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci. Une nouvelle série d'écoles parisiennes sont concernées. Nous en avons l'habitude, après quelques cafouillages, on va le dire comme cela, je parle sous le contrôle d'Annick Olivier, quelques petites difficultés de calage au départ. Maintenant ce processus fonctionne, et cela permet effectivement d'avoir des travaux qui permettent d'économiser beaucoup d'énergie.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, DPA 49 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à la DGRI 66 pour un projet important, symboliquement en tout cas, concernant un hommage aux victimes du régime des Khmers rouges au Cambodge, et c'est Buon Tan qui le rapporte.

2017 DGRI 66 : Hommage aux victimes du régime des Khmers Rouges au Cambodge – installation d'une stèle commémorative au Parc de Choisy – 13^{ème} arrondissement

Buon TAN : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit en effet d'un projet qui a été initié il y a quelques années déjà, à l'initiative de la mairie du 13^{ème}. Il s'agit d'ériger une stèle commémorative pour les victimes du génocide du régime des Khmers rouges, qui a eu lieu pendant les années 1975 jusqu'à la fin des années 70. Pour mémoire, le régime des Khmers rouges a massacré entre 2 millions et 3,5 millions de personnes, puisqu'il n'y a pas de chiffres exacts, c'est-à-dire entre un tiers et la moitié quasiment de la population cambodgienne à l'époque. C'est l'armée vietnamienne qui, en 1979, a libéré la population, et suite à cela on a découvert d'énormes charniers, gisements d'ossements, etc. C'est en fait l'un des plus grands crimes contre l'humanité qui ait eu lieu, les procès ont commencé il y a quelques années seulement. Les deux premiers procès ont eu lieu, il en reste des centaines derrière, et malheureusement on assiste à la mort de vieillesse des bourreaux puisque beaucoup de choses ont bloqué pour leurs procès. L'une des choses qui ralentit un peu ces procès est que l'actuel Premier ministre qui tient aujourd'hui le Cambodge est en fait un ancien Khmer rouge. Ceci étant dit, on comprend pourquoi cela prend un peu de temps.

Il faut savoir également que la France a joué un grand rôle, puisque les accords de Paris ont été signés qui garantissent le retour à la démocratie du Cambodge. C'est un accord qui a beaucoup d'importance, qui n'est pas encore appliqué jusqu'au bout. Les avocats français jouent également un énorme rôle puisque ce sont eux qui ont défendu les parties civiles dans ces procès, et notamment une association d'avocats qui s'appelle « Défense sans frontières » qui défend des parties civiles. Elle en défend plus de 4 800 gratuitement puisqu'ils n'ont pas de budget. À côté de cela, il faut savoir que les bourreaux bénéficient de budgets internationaux pour les défendre.

Paris sera donc la première capitale au monde à ériger ce genre de stèle qui sera installée à l'entrée du Parc de Choisy, sur la droite, symboliquement en face de l'arbre de la liberté. Il y a plusieurs stèles dans le Parc de Choisy, dans le coin-là, il n'y en a pas mais dans le fond il y en a plusieurs déjà. Ce sera une stèle en verre, gravée, qui fera environ 1,80 mètre, l'idée était de garder la transparence, que ce soit très sobre. Cela devrait être installé prochainement, avec une inauguration prévue peut-être pour fin octobre.

Pour information également, France télévisions a tourné un reportage assez important qui va être projeté à la fin de l'année. Il y aura une projection privée en avant-première dans le 13^{ème}, c'est en train de s'organiser. Cela va retracer l'histoire de « l'Île de Lumière », le bateau qui est allé, à l'initiative de Bernard Kouchner, récupérer ce que l'on appelait à l'époque les « boat people ». Évidemment, vous serez les bienvenus, vous serez invités, tous les élus, également les habitants du 13^{ème}, pour cette avant-première.

Le vœu consiste à autoriser l'installation de cette stèle, mais également le transfert de cette stèle à la Mairie de Paris qui fera l'entretien. Je tiens à préciser également que, contrairement à ce qui est écrit dans le vœu, le projet a été initié par le Haut Conseil des Asiatiques de France, et par la mairie du 13^{ème}, et suivi ensuite par d'autres associations. Je souhaiterais ne pas participer au vote parce qu'on a porté ce projet avec d'autres personnes.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Je veux juste indiquer à Buon Tan, qu'on a donné l'autorisation d'urbanisme vendredi. Tu vas recevoir la lettre parce qu'on t'a écrit pour te donner l'autorisation d'une stèle en verre.

Buon TAN : C'est exact, j'ai eu un appel aujourd'hui, c'est une coïncidence, les Bâtiments de France ont dits qu'ils avaient donné l'aval et que la mairie allait suivre. Merci Francis pour ton soutien.

M LE MAIRE : Je précise, pour être encore plus clair, qu'évidemment le Haut Conseil en a pris l'initiative, mais qu'il y a eu une récolte de fonds privés, avec un banquet auquel j'ai participé, qui était là pour lever des fonds pour financer cette stèle. Toutes ces actions, parce qu'il y en a eu d'autres, il y a eu la présentation d'un film ici, visent également à essayer de libérer la parole. Quelque chose qui me frappe énormément, c'est que sur ce génocide, dont Buon Tan a rappelé l'importance, les chiffres sont ahurissants, les personnes qui ont survécu restent encore très muettes. Je pense que cela aidera à

essayer de libérer la parole, et évidemment, plus largement, d'apporter un éclairage sur cette page extrêmement sombre de notre histoire.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je soumetts donc à vos suffrages cette délibération DGRI 66 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
M BUON TAN NE PREND PAS PART AU VOTE
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Marie-José Raymond-Rossi concernant un certain nombre de subventions au titre de l'intégration et de l'accompagnement des résidents non communautaires.

2017 DDCT 86 : Subvention d'un montant total de 19 200 euros à 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

Marie-José RAYMOND-ROSSI : C'est une délibération tout à fait classique qui nous demande notre accord pour donner des subventions à 7 associations. Ces associations mettent en place des actions d'accompagnement de personnes migrantes dans leur parcours d'insertion et d'intégration. Une seule association pour le 13^{ème}, il s'agit de l'association « Fle et Compagnie », et le montant proposé est de 1 500 euros.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention. DDCT 86 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Annick Olivier pour la DASCO 99, subvention habituelle pour la Caisse des écoles.

2017 DASCO 99 : Caisse des Ecoles (13ème) - Subvention (207.233 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Annick OLIVIER : C'est une subvention classique, mais c'est la dernière fois que nous la voterons dans le financement de la Caisse des Ecoles. Cette subvention vient apporter une subvention pour tous les efforts de qualité du service de restauration scolaire. Elle est d'un montant global de 207 233 euros, il y a 128 484 euros qui viennent en fait apporter une subvention sur tous les efforts qui sont faits sur l'alimentation durable, puisque la Caisse des Ecoles s'est engagée à faire 50 % en 2017, et nous sommes sûrs que nous le ferons. 78 749 euros pour les efforts de formation que fait la Caisse des Ecoles, mais également des efforts pour le tri, avec achat de tables. On a signé la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2017, nous nous sommes portés volontaires, et la Caisse des Ecoles va transformer deux cuisines traditionnelles, Arago et Franc Nohain, en cuisines satellites. Je vous saurais gré de bien vouloir adopter cette délibération. Merci.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention sur cette subvention pour la Caisse des Ecoles. Je la fais donc voter. DASCO 99 : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : La dernière délibération, la DFPE 179, a été retirée parce qu'elle ne nous concernait pas. C'était une erreur d'adressage, il n'y avait pas d'association concernant le 13^{ème} arrondissement. Si vous en êtes d'accord, nous retirons les communications, ce sont des présentations sans vote des projets présentés au Conseil de Paris au titre du Conseil général.

Nous avons encore une série de vœux, avec quelques sujets compliqués, difficiles. Je propose donc que nous les abordions dès maintenant.

Nous avons un premier vœu qui est proposé par Jean-Noël Aqua et les élus communistes et Front de gauche, concernant la bibliothèque Marguerite Durand.

V13 2017 09 : Avenir de la bibliothèque Marguerite Durand Vœu proposé par M. Jean-Noël AQUA et les élu-e-s communistes et Front de gauche.

« Considérant l'annonce du transfert de la bibliothèque Marguerite Durand installée depuis 1989 dans les locaux de la médiathèque Jean-Pierre Melville, rue de Tolbiac,

Considérant que le fonds de la bibliothèque comprend plus de 45.000 livres et brochures, de plus d'un millier de périodiques féminins et féministes, de 5 000 dossiers documentaires constitués depuis la fondation du journal La Fronde par Marguerite Durand, de 4 500 lettres autographes et manuscrits, pour la plupart inédits, et d'un fond iconographique de plusieurs milliers de photographies, cartes postales et affiches,

Considérant les risques qui entourent le déménagement annoncé de cette collection unique en France relatif à l'histoire des femmes et du féminisme,

Considérant l'exiguïté des locaux de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris envisagée pour accueillir le fonds de la bibliothèque Marguerite Durand,

Considérant les inquiétudes exprimées par les chercheurs comme par les personnels de la bibliothèque Marguerite Durand,

Considérant la priorité pour la Ville de Paris de la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, qui passe aussi par une meilleure connaissance de l'histoire de la moitié de l'humanité,

Sur proposition de Jean-Noël Aqua et des élu-e-s communistes et Front de gauche, le Conseil d'arrondissement du 13^{ème} émet le vœu que la Ville de Paris

- examine les conditions qui permettraient à la bibliothèque Marguerite Durand de continuer à se développer et de rester accessible dans de bonnes conditions,*
- associe pour ce faire tous les acteurs et les actrices concerné-e-s par l'avenir de la bibliothèque (communauté scientifique, personnels et usagers)*

Jean-Noël AQUA : C'est un sujet que nous avons déjà abordé, notamment au Conseil de Paris. Vous le savez, cette bibliothèque est insérée dans la bibliothèque Melville qui va être en travaux à partir de l'année prochaine. C'est la première, je pense, et en tout cas la plus importante bibliothèque féministe, avec une collection assez impressionnante de livres, de dossiers, de lettres, de photographies, etc. Reconnue assez largement dans la communauté des chercheurs, mais aussi de tous les passionnés d'histoire du féminisme.

Alors il est donc question, comme je l'ai dit aujourd'hui, de la déménager. Nous avons voté un vœu en Conseil de Paris stipulant que l'on ne devait procéder à un déménagement, que, je cite : « Dans un lieu plus grand et plus fonctionnel ». Huit mois après, des éléments que l'on a obtenus, le projet de la DAC ne semble pas vraiment respecter le cahier des charges sur lequel nous avons convenu d'aller. Notamment

en termes d'espace disponible pour le fonds, et il y a une inquiétude sur les personnels par ailleurs, c'est un sujet qui est lié.

Le projet est donc une relocalisation à la BHVP, la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, qui semble aujourd'hui relativement à l'étroit, d'ores et déjà, et qui va probablement être en difficulté pour participer de l'extension. Déjà, le bon accueil dans des bonnes conditions du fonds, et ensuite son extension parce que cela est un vrai enjeu aujourd'hui. Cette bibliothèque est probablement sous utilisée, il faudrait au contraire lui donner les moyens précisément de plus rayonner et de plus être consultée.

Je ne reviendrai donc pas sur l'importance de favoriser l'histoire du féminisme, mais cela passe aussi par des bibliothèques. Par ce vœu, nous demandons donc que le projet actuel proposé par la DAC soit renégocié, en tout cas en l'état, afin de favoriser ce que l'on disait : l'accessibilité du fonds qui passe, tant par des mètres carrés que par les personnels, et aussi, dans la discussion qui doit avoir lieu encore dans les mois qui viennent avant le déménagement, que l'on associe réellement les personnels, les usagers et les universitaires, toutes celles et ceux qui se sentent concernés, de les associer précisément à la définition du cahier des charges du lieu d'accueil.

M LE MAIRE : Merci. Juliette Sabatier va répondre.

Juliette SABATIER : Nous partageons grandement les souhaits exprimés dans ce vœu, et les considérants qui soulignent l'importance de cette bibliothèque. Cependant, nous devons prendre acte de la situation actuelle, du fait qu'effectivement les locaux de la BHVP ne sont pas des locaux parfaits ou idéaux, ça, nous en sommes bien convaincus, cependant, la bibliothèque souffre d'ores et déjà d'un problème d'exiguïté, pas du côté de la salle de lecture, mais du côté du stockage et de l'archivage des fonds, ce qui limite d'ores et déjà actuellement leur mise en valeur.

Nous devons également prendre acte du fait que les travaux de la bibliothèque Jean-Pierre Melville sont programmés de longue date et que, à ma connaissance, et j'adorerais que l'un d'entre vous m'interrompe pour me dire que je méconnaissais le sujet, il n'y a pas d'alternative au déménagement à la BHVP. Elle n'est, je le répète, pas idéale, mais elle garantirait en tout cas, d'après les informations dont je dispose, une conservation acceptable en termes de préservation des documents et objets des fonds d'archives de la bibliothèque Marguerite Durand.

Nous voulons donc proposer un amendement au vœu tel qu'il est rédigé actuellement, par l'ajout d'un considérant : « Considérant que les travaux programmés au sein de la médiathèque Jean-Pierre Melville impliquent nécessairement le déménagement de la bibliothèque Marguerite Durand ».

M LE MAIRE : Je me permettrai d'ajouter quelques mots. D'abord, il est vrai que c'est un fonds tout à fait exceptionnel, sur l'histoire des femmes, sur le féminisme. 60 000 documents, 5 000 lettres et manuscrits, toute une série de fonds donnés par des personnalités, à commencer par celui de Marguerite Durand elle-même puisque c'est à partir de son fonds que cette bibliothèque a été constituée.

Le lieu actuel, nous pouvons le dire, n'a pas une extrême visibilité. C'est mon père qui me l'a fait découvrir il y a très longtemps. Il était professeur en faculté juste en face, c'est lui qui m'a fait découvrir ce lieu au troisième étage de Melville. C'est quand même pour les initiés, on ne peut pas dire que ce soit totalement visible du grand public, mais cela a au moins le mérite d'exister et de faire exister cette bibliothèque dans de bonnes conditions.

J'ai d'ailleurs des regrets, je vous le dis, que l'on n'ait pas pu développer plus de partenariats à l'échelle locale avec cette bibliothèque. Nous les avons sollicités à plusieurs reprises, pas toujours avec succès, et c'est vrai qu'à un moment donné nous avons eu l'idée, avec la Ville de Paris, de lancer un projet de grand pôle sur le droit des femmes et du féminisme, avec l'hypothèse d'y accueillir cette bibliothèque. Mais dans la vie, tous les projets ne trouvent pas toujours leur financement. Je reconnais que c'était un projet intéressant, mais lourd financièrement. En tout cas nous avons partagé à l'époque cette volonté avec Hélène Bidard qui suit ces sujets au plan parisien.

Aujourd'hui, l'enjeu est autre, comme cela vient d'être indiqué tout à fait justement par Juliette Sabatier, Melville va subir d'importantes évolutions, une nouvelle série de travaux très lourds qui vont permettre à la fois d'accroître et d'élargir son ouverture. D'accroître par des ouvertures supplémentaires, mais aussi dans le temps, et notamment de s'insérer dans le projet d'ouverture le dimanche, projet national, mais qui nécessite des mètres carrés supplémentaires. Clairement, de toute façon, il faut trouver un devenir, une nouvelle localisation pour le fonds Marguerite Durand. Je ne connais pas la nouvelle localisation, mais en tout cas sur le plan des principes ce n'est pas scandaleux parce qu'il peut y avoir des synergies assez fortes avec les fonds déjà présents. Clairement, il faut en profiter pour élaborer un nouveau projet scientifique et culturel durant cette année scolaire, mais clairement aussi, à l'été prochain de toute façon cette bibliothèque doit déménager. Sur le sens du vœu, évidemment il faut que cela se fasse avec les personnels, je le voterai en ajoutant le considérant de Juliette Sabatier pour que l'on ne se méprenne pas et que l'on ne dise pas qu'ils peuvent à coup sûr rester dans les lieux. Ce ne serait pas vrai, ce serait leur mentir et les bercer d'illusions, car la proposition actuelle s'oriente vers leur déménagement. Mais je pense que c'est vrai que la DAC avait prévu, il y a un an, de poursuivre cet accompagnement avec l'ensemble des personnels, avec la nouvelle directrice, si elle a été nommée, l'ancienne directrice partant à la retraite prochainement. C'était avec évidemment l'ensemble des personnels. Je propose que nous votions ce vœu. Ce sera une façon de rassurer les personnels sur leur devenir et sur le fait que ces évolutions se feront évidemment avec eux.

Bruno JULLIARD : Un tout petit mot. Tu as dit l'essentiel mais il y a évidemment deux sujets différents : il y a le devenir de la bibliothèque Melville, l'opportunité des travaux d'ampleur. Ce sera d'ailleurs une réelle opportunité d'amélioration sensible des conditions de travail des personnels qui sont à l'étroit et d'accueil des enfants. À terme cela nous permettra effectivement l'ouverture du dimanche de cette médiathèque, ce qui sera quand même un atout pour notre arrondissement.

Après, il y a le sujet de la bibliothèque Marguerite Durand et du fonds. Avec Hélène Bidard, on a travaillé à plusieurs hypothèses. De toute façon le relogement dans cette même bibliothèque n'est pas souhaitable, ni pour Melville, pour les usagers comme pour les personnels, pas même pour la bibliothèque et pour le fonds Marguerite Durand, puisqu'aujourd'hui, d'ores et déjà, comme tu l'as dit Jérôme, trop à l'étroit, peu accessible. Par ailleurs, on poursuivra, je suis d'accord avec vos attentes du vœu, avec l'ensemble des personnels de la bibliothèque Durand, comme des chercheurs qui viennent bénéficier du fonds. Cela dit, travailler avec des partenaires et avec d'autres fonds très proches et connexes du fonds Marguerite Durand, comme il y en a, par exemple, à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, c'est plutôt une bonne chose, et c'est ce à quoi nous aspirons.

On a travaillé avec Hélène Bidard, il y avait deux possibilités : soit on cherchait un lieu nouveau, uniquement pour Marguerite Durand, ce qui est plutôt le souhait des personnels, soit, et c'est ce que nous avons fait, on essayait de voir s'il y avait d'autres lieux déjà existants qui pouvaient, d'un point de vue bâtimentaire, accueillir l'ensemble des personnels du fonds et des usagers. Et surtout, un projet scientifique qui était en adéquation avec le fonds Marguerite Durand. Dès lors que c'est ce que nous avons trouvé à l'origine des personnels de la BHVP, il nous est apparu nettement préférable, pour le rayonnement du fonds, l'accès pour l'ensemble des chercheurs à ce même fonds, et pour le travail scientifique et culturel, de choisir cette possibilité-là.

Quant à l'exiguïté des locaux de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, quand on compare avec la situation actuelle de Marguerite Durand, ce n'est pas la réalité. Mais cela nécessite le besoin d'une meilleure communication et il faut encore faire un travail de conviction. Évidemment, nous serons tout à fait prêts à le mener, et j'ai vraiment la conviction que dans l'intérêt même du fonds, de son accessibilité, un détail, par exemple : il n'est accessible aujourd'hui que vingt heures par semaine, il le sera quarante-huit heures à la BHVP, il y a près de quatre-vingt postes de travail à la BHVP, pour aujourd'hui il y a un peu plus de trois-cents inscrits à la bibliothèque Durand. Je pense que les conditions de travail et d'accès seront garanties pour, je l'espère, un public encore plus nombreux pour bénéficier de ce fonds. Nous avons encore le temps, mais continuons le travail avec les personnels, et avec les usagers bien sûr.

M LE MAIRE : Merci beaucoup pour ces éléments. Jean-Noël, vous êtes d'accord avec le considérant rajouté, « *Considérant que les travaux programmés au sein de la médiathèque Jean-Pierre Melville impliquent nécessairement le déménagement de la bibliothèque Marguerite Durand* » ?

Je le soumets donc aux voix : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

MME LAURE ESQUIEU ET MME EDITH GALLOIS ONT QUITTÉ LA SÉANCE AVANT L'EXAMEN DES VŒUX.

POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE VŒU AMENDÉ EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons au vœu concernant l'évolution de la situation des Frigos.

V13 2017 10 : Evolution de la situation des Frigos

Vœu proposé par M. Jean-Noël AQUA et les élu-e-s communistes et Front de gauche, M. Yves CONTASSOT et les éluEs écologistes.

*« Considérant le caractère unique du lieu de création des Frigos sur le 13e arrondissement, un mélange de création, de fabrication, de réflexions et de culture sous toutes ses formes,
Considérant sa capacité de création originale et d'activité culturelle en direction de la population,
Considérant son rayonnement tant sur le 13e qu'au niveau international,
Considérant la spécificité de son statut juridique découlant de son histoire hors-norme,
Considérant l'harmonisation des loyers des différents occupants votée en Conseil de Paris et voulue par les très nombreux locataires associés au sein d'une association loi 1901,
Considérant la complexité des différentes situations et la multiplicité des cas individuels,
Considérant l'analyse que la MOUS va devoir produire en moins de quatre mois sur une situation complexe,
Considérant la nécessité de vérifier que les solutions qui seront proposées correspondent bien à l'intérêt des occupants et de la population,
Considérant les sérieuses difficultés qui pourraient résulter de décisions arbitraires (arrêt d'activité professionnelle, déménagement non souhaité ...), et qui pourraient déboucher sur la gentrification du lieu,
Sur proposition Jean-Noël Aqua et des élu-e-s communistes et Front de gauche et Yves Contassot et des élu-e-s écologistes, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :*

- qu'un délai suffisant entre l'étude de la MOUS et la signature des différents contrats permette de vérifier que les solutions proposées individuellement soient acceptables par tous, en particulier avant toute évolution de statut,*
- que l'étude de la MOUS soit transmise aux conseillers de Paris qui en feraient la demande,*
- qu'une table ronde soit organisée en novembre, réunissant les occupants, les élus parisiens, l'exécutif et les directions compétentes, et permettant de discuter des solutions qui pourraient être proposées. »*

Jean-Noël AQUA : Merci Monsieur le Maire. Là, ça va être un sujet un peu plus complexe et délicat. Nous connaissons tous ce lieu de création unique dont nous avons déjà parlé ici en Conseil de Paris, un lieu avec un statut juridique hors normes résultant d'une histoire hors normes, en fait. Nous avons voté en

Conseil de Paris le principe d'une harmonisation des loyers qui était demandée par les habitants aussi. Cette harmonisation doit donc partir d'une multitude de cas individuels, vraiment très divers.

Une MOUS a été mandatée pour analyser chacun des cas et proposer un règlement de la situation des occupants. Mais force est de constater que celle-ci n'a toujours pas commencé son travail, en tout cas au moment où a été rédigé ce vœu, et qu'il est question qu'elle rende les attendus de son travail dans les trois mois.

On risque donc, face à la multiplicité, encore une fois, et à la complexité, c'est quelque chose d'assez inextricable, d'avoir des propositions qui pourraient être *misfit*, excusez-moi pour cet anglicisme, qui pourraient ne pas coller en tout cas à la réalité et aux besoins des habitants, et c'est plus qu'inquiétant, vu le peu de temps qui va lui être consacré, et vu la complexité.

Ajoutons que nous avons demandé, nous étions partis sur précisément le fait de réunir la mairie, les occupants, les élus d'arrondissement lors d'une rencontre, notamment avec Yves Contassot, afin de mettre à plat l'ensemble des problèmes et de construire des solutions adaptées. Nous attendons donc toujours celle-ci, elle est toujours d'actualité. La moindre des choses, je pense, serait quand même d'associer les élus qui en font la demande. Nous redemandons donc cette réunion avec insistance, parce qu'il nous semble, encore une fois, que vu la complexité du dossier, vu la rapidité avec laquelle un certain nombre de décisions vont être prises, et vu les conséquences qu'elles peuvent avoir, parce qu'on parle aujourd'hui concrètement de personnes qui sont dans leur lieu depuis fort longtemps et qui risquent, si les loyers augmentent trop fortement ou si le statut change de façon trop arbitraire, de devoir quitter leur lieu. Tant sur le logement, et je le dis ici parce que c'est ce qui nous a été dit, la MOUS n'a pas que vocation à traiter du problème du logement, mais aussi de l'occupation des différents ateliers. C'est donc aussi la question des conditions de travail, et ce serait quand même ballot de voir des artisans, qui font un travail remarquable et remarqué, quitter leur logement dans la précipitation.

L'objet de notre vœu, ceci étant dit, est de demander à ce qu'il y ait un délai suffisant, entre le rendu du travail de la MOUS et la signature des différents contrats, qui nous permettrait, nous élus d'arrondissement, d'interagir avec la Ville, la mairie d'arrondissement, pour vérifier que toutes les solutions proposées soient acceptables.

Le deuxième point était que l'étude de la MOUS soit transmise aux conseillers de Paris qui en font la demande. Suite à la discussion qu'on a pu avoir tout à l'heure, c'étaient les dossiers sensibles pour vérifier, encore une fois, que tout puisse bien se passer pour l'ensemble des occupants.

Enfin, et je le dis à nouveau, c'était le troisième alinéa de notre vœu, qu'une table ronde soit organisée en novembre, réunissant les occupants, les élus parisiens, l'exécutif et les directions compétentes, afin de trouver vraiment une solution satisfaisante pour tout le monde.

M LE MAIRE : Philippe Moine pour répondre, à moins qu'il n'y ait d'autres interventions préalablement ? Donc Philippe Moine et je rajouterai quelques mots. Vous avez vu que nous avons présenté un vœu de substitution sur ce vœu des Frigos parce qu'évidemment une MOUS, par essence, mais Philippe Moine le dira, a un caractère qui ne peut pas être transmis, en tout cas dans ses détails et concernant la situation personnelle des occupants.

« Considérant le caractère unique des Frigos, lieu de création, de fabrication, de réflexion et de culture sous toutes ses formes, reconnu bien au-delà des frontières de Paris,

Considérant la diversité des activités qui y sont menées et la diversité des situations individuelles,

Considérant le processus d'harmonisation des loyers, voté par le Conseil de Paris et souhaité par la grande majorité des locataires,

Considérant que la clarification des situations individuelles est un préalable nécessaire avant de transférer la gestion du site des Frigos à un organisme spécialisé,

Considérant le rôle de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), qui aura pour mission d'identifier les locataires en difficulté et de leur proposer l'accompagnement le plus approprié,

Sur proposition des élus de la majorité municipale, le Conseil du 13^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Qu'après cette étape de diagnostic et d'accompagnement social que représente la MOUS, une solution adaptée soit proposée à chacun.

- Qu'un bilan global de la MOUS, présentant le nombre des entretiens menés, le nombre d'occupants rencontrés et les actions menées soit présenté aux élus parisiens qui en feraient la demande, sans remettre en cause le principe de la confidentialité des informations personnelles et nominatives.

- Qu'à l'issue du processus, une table ronde réunissant l'ensemble des parties concernées (représentants des locataires, élus et exécutif parisiens, directions compétentes) soit organisée pour débattre du nouveau cadre proposé. »

Philippe MOINE : Comme le rappelait Jean-Noël, effectivement le sujet des Frigos est assez sensible. Tout le monde ici est attaché à ce site, à son rayonnement, etc.

Cela dit, il y a déjà un certain nombre de décisions qui ont été prises et qui ont été votées en Conseil de Paris, le plus souvent avec l'assentiment d'une large majorité des résidents des Frigos. On a voté, par exemple, le principe de l'harmonisation des loyers qui était voulu par les résidents. Une autre chose qui est depuis longtemps demandée c'est le transfert de la gestion du site à un organisme spécialisé qui permettrait de gérer, de manière sans doute plus efficace et plus conforme aux intérêts et aux attentes des résidents, le site en question.

L'un des préalables au transfert de gestion du site c'est la clarification des fameuses situations individuelles, sachant que la situation des individus aux Frigos est effectivement très variable. Il y a un certain nombre de cas de loyers impayés, il y a également des cas de résidents qui vivent dans les lieux dans des conditions qui ne sont pas légales, avec le cas, par exemple, de familles vivant sur place.

Il est donc indispensable d'aplanir toutes ces situations, d'où l'intérêt de la fameuse MOUS. Je précise, pour ceux qui ne sont pas au fait de ce qu'est une MOUS, c'est la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, qui a pour objectif d'identifier les locataires en difficulté, il y en a un certain nombre, et de leur proposer l'accompagnement le plus approprié qui peut effectivement être tout à fait variable selon les situations individuelles. C'est de cette situation qu'il convient de partir, autant on peut effectivement souhaiter que la mission de la MOUS soit menée dans les meilleures conditions possibles, on peut souhaiter qu'à la suite de cette étape de diagnostic et d'accompagnement il puisse y avoir un temps suffisant pour que soit négocié chaque bail, avec chaque occupant de la manière la plus adéquate. En revanche, il est évident que cette mission doit se faire selon un certain nombre de principes, notamment le principe de la confidentialité des informations individuelles, des informations nominatives, il n'est pas question que ces informations fassent l'objet d'un vaste débat public.

D'où ce vœu alternatif que l'on propose, qui reprend la plupart des considérants, vous l'avez sous les yeux : le caractère unique des Frigos, le principe d'harmonisation des loyers, la nécessité de clarifier une situation individuelle pour pouvoir favoriser le transfert de gestion du site, la nécessité de mettre en œuvre une MOUS avec pour mission d'identifier et d'accompagner des locataires en difficulté. Le vœu serait donc double : d'une part, la nécessité d'avoir un délai suffisant, c'est-à-dire qu'après l'étape de diagnostic, que chaque bail fasse l'objet d'une négociation individuelle afin qu'il soit adapté à la situation de chacun, c'est effectivement une préoccupation importante.

Dans un second temps, un bilan global de la MOUS présentant le nombre des entretiens menés, le nombre d'occupants rencontrés, les actions menées, c'est-à-dire un bilan global de cette action, et non pas des données portant sur des situations individuelles nominatives, et que ce bilan soit transmis aux élus parisiens qui en feraient la demande, sans remettre en cause le principe de confidentialité des informations personnelles et nominatives. J'ajoute que tout ce que l'on évoque ici en Conseil d'arrondissement a quand même été largement évoqué avec les principaux intéressés, c'est-à-dire les locataires des Frigos, puisqu'il y a eu notamment une réunion d'information le 3 juillet, en présence des représentants des associations représentatives, qui a permis d'évoquer toutes ces questions : l'intérêt de la MOUS, le calendrier, etc.

M LE MAIRE : Yves Contassot.

Yves CONTASSOT : Je pense que les choses sont un tout petit peu plus compliquées que cela. On a voté en Conseil de Paris un vœu à notre initiative, disant que justement ce que l'on voulait ce n'était pas simplement une harmonisation des loyers, mais aussi quelque chose qui ne soit pas ce qui est écrit, c'est-à-dire des négociations individuelles avec des types de baux de natures très différentes. C'est ce que l'on a voté en Conseil de Paris, précisément pour éviter que l'on tombe dans ce que l'on connaît sur d'autres sites avec des baux commerciaux, des reventes, de l'enrichissement, etc., alors que d'autres, par principe, ne pourront pas faire face. On n'est donc pas dans cette logique-là.

On ne demande pas, personne je crois, à avoir une connaissance individuelle des dossiers, à savoir où ils vont être relogés, à quel prix, etc., mais d'avoir une discussion globale. Je rappelle que c'est ce qui est demandé, y compris par l'immense majorité des résidents, cela a été rappelé lors de la réunion du 3 juillet. Il y a une vraie volonté d'aller dans cette direction, il ne s'agit pas de rentrer justement dans des discussions de gré à gré, d'individualisation des situations. Il y en aura évidemment, notamment pour les gens qui, et c'est légitime, ne peuvent pas rester dans les Frigos en termes d'habitat, il n'est pas question que les gens y restent, on l'a dit, on n'a pas d'hésitation là-dessus.

Mais en même temps il faut trouver des solutions qui ne les mettent pas dans le choix totalement cornélien de devoir, soit payer un loyer, soit garder une activité créatrice parce qu'ils ne peuvent pas être en capacité de payer les deux. On a fait des propositions lors de la réunion que l'on a eue dans le bureau de Bruno Julliard, notamment avec des recherches sur des ateliers d'artistes pour certains, ou d'autres types, etc. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, et je rappelle que lorsqu'il y a eu le vote sur l'harmonisation des loyers, il y avait des conditions, il y avait aussi la question du transfert de gestion. Effectivement, on peut dire que pendant très longtemps cela n'a pas été très bien géré, c'est un euphémisme, mais en même temps il a été dit qu'il y avait un préalable qui était le transfert du domaine public dans le domaine privé. Or là-dessus, le Conseil de Paris ne s'est toujours pas prononcé. On voit donc bien qu'il y a une nécessité d'avoir un pilotage global de l'ensemble des directions, parce que lorsqu'il y a des réunions avec les résidents, certaines directions tiennent des propos qui ne semblent pas être tout à fait en phase avec ce qui se dit au plan politique. Il faut donc qu'il y ait là une coordination plus forte pour que l'on n'ait pas des discours divergents qui ne peuvent qu'inquiéter, et c'est légitime, les résidents.

Voilà ce que je souhaitais dire, cette question de la négociation individuelle des baux, je souhaite que ce soit enlevé de manière à ce que l'on puisse éventuellement se retrouver sur un vœu commun, mais qu'on ne puisse pas cautionner cette individualisation totale des situations en termes de statuts.

M LE MAIRE : Quelques mots. Je ne sais pas si Bruno Julliard voudra rajouter quelques éléments. La situation des Frigos, nous la connaissons. Nous connaissons le passé, l'histoire, les synergies entre les occupants, les luttes aussi parce qu'il y a eu de grandes luttes. Il y en a toujours sans doute d'ailleurs, mais aussi des acquis importants. À chaque fois, je préfère le rappeler, nous avons franchi une série d'étapes : le rachat par la Ville de Paris qui n'était pas gagné, les premiers travaux de mise aux normes qui étaient sans doute fatigants, qui ont englouti quelque argent mais c'était vraiment important de le faire, l'extension qui était l'une des grandes revendications, qui est aujourd'hui réalisée avec toute une série de nouveaux artistes mais aussi d'artisans d'art, d'entreprises à vocation artistique, comme cela avait été demandé.

Et il y a encore des difficultés en termes de bâtiment. Nous y reviendrons car cela ne concerne pas cette délibération, ce sont encore d'importants travaux. J'ai d'ailleurs peur de l'importance des travaux à réaliser pour un bâtiment qui n'était pas fait pour cela : ce sont des entrepôts frigorifiques.

Et puis des difficultés aussi en termes de situations, avec des personnes qui y habitent, tu l'as rappelé, cela ne pourra pas perdurer, en tout cas la Ville ne peut pas se mettre dans cette responsabilité eu égard aux questions de sécurité. Des situations très diverses, avec des personnes qui ne payent pas et qui ont

donc accumulé des dettes importantes, des sous-locations non autorisées. La MOUS est faite pour examiner aussi toutes ces situations, notamment des personnes qui y habitent. Une MOUS c'est d'abord fait pour ça. Nous en conduisons beaucoup dans le 13^{ème}, avec la rénovation des foyers de travailleurs migrants, et là aussi nous abordons de manière très pragmatique des situations, certes pas légales mais qui existent, avec des surnuméraires, etc. Là, c'est un peu la même chose, il y a donc forcément une individualisation de l'examen des situations, et une individualisation des possibilités de sortie, qui vers un atelier, qui vers un logement social, etc. L'individualisation des situations c'est cela. Il ne faut donc pas se méprendre aussi sur ce qui est nécessaire.

Évidemment qu'il va falloir avancer, en regardant plus l'avenir que le passé. C'est d'abord cela le projet qui est mis en œuvre et qui a été évoqué en juillet. Je ne vais pas laisser dire aussi des choses qui ne sont pas conformes à la réalité. Même si nous avons avancé par à-coups, en revenant sur des choix - au début on ne voulait pas que ce soit un bailleur social puis on s'est aperçu justement que si ce n'était pas un bailleur social on ne pouvait pas faire une MOUS, et si on ne faisait pas une MOUS on ne pouvait pas prendre en compte ces situations, et notamment des personnes qui y logeaient. On pourrait nous dire que personne n'a le droit d'y loger, on fait donc comme s'il n'y avait pas de locataires, sauf que l'on a des familles, etc.

Sur tout cela, il va bien falloir avancer, et la MOUS est faite pour cela. Cela ne me choque pas que l'on fasse des entretiens individuels et des propositions individuelles suite à ces entretiens. Je dirais même que j'ai rencontré, non pas tous les locataires, mais, ne serait-ce que le week-end dernier encore, un locataire qui vit avec sa famille et qui m'a dit qu'il était très intéressé pour trouver une porte de sortie, et une MOUS doit justement permettre cela. C'est donc prendre un acteur extérieur, indépendant, pour examiner la situation individuelle de chacune des familles, chacun des occupants, pour ensuite nous proposer une série de solutions qui seront forcément différentes. Ce n'est pas la même chose lorsque l'on propose un logement social à des personnes qui n'y ont d'ailleurs pas accès, ou un atelier, c'est ça l'objectif central de l'histoire. Encore une fois oui, je souscris évidemment à ce qu'a dit Philippe Moine, oui à une présentation, il n'y a rien à cacher de la globalité de ces conclusions, non à l'exposé des situations individuelles parce que la MOUS, par essence, ce sont des acteurs sociaux qui s'engagent à ne pas parler, ils ne vont pas parler au maire, ils ne vont pas non plus parler aux conseillers de Paris qui vont le demander. Par contre, oui à l'exposé général, et donc le vœu de substitution me semble prendre en compte vos souhaits, et me semble plus conforme avec la nécessité de ne pas parler des situations individuelles.

Yves CONTASSOT : Je pense qu'il y a un quiproquo. Ce que tu dis ne pose pas de problème, mais ce n'est pas ce qui est écrit. Parce que lorsque l'on dit « chaque bail », ce n'est pas chaque situation, on mettrait : « que chaque situation fasse l'objet d'une négociation individuelle afin que les propositions soient adaptées à la situation de chacun », c'est pour les gens qui, effectivement, doivent sortir. Mais là, chaque bail c'est pour ceux qui vont rester, ce n'est donc pas la même chose, c'est là qu'il y a une ambiguïté. Si l'on peut changer la terminologie, évidemment on ne demande pas à se substituer, ni à la MOUS, ni à personne pour aller négocier les situations, et en avoir une connaissance individuelle. Cela me paraît assez évident, les gens feront ce qu'ils voudront entre eux, dans leur association, tout ce qu'on veut, mais il y a une différence entre ça et le fait de dire que les baux qui seront signés pour ceux qui vont rester seront individualisés, parce que là on rentre dans une autre logique.

M LE MAIRE : Je pense que nous ne parlons effectivement pas de la même chose.

Yves CONTASSOT : D'accord, mais ce qui est écrit c'est le bail, ce n'est pas la situation.

M LE MAIRE : Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Je propose deux choses : plutôt que « bail négociation individuelle », que représente la MOUS, qu'il y ait : « qu'une solution soit adaptée à la situation de chacun », c'est-à-dire que chacun devra avoir une solution. Et ce n'est pas la négociation individuelle du bail forcément, ça peut être, pour une partie des 91 lots, si ma mémoire est bonne, 91 des occupants, ailleurs et autre chose, mais il faut une solution pour chacune des occupations, quelle qu'elle soit.

Deuxième proposition, que l'on reprenne la première suggestion qu'avaient faite Jean-Noël et Yves, qui est qu'il y ait une table ronde d'organisée, je ne sais pas si c'est en novembre, mais qu'il y ait une table ronde qui réunisse les différents acteurs, qui était le troisième élément de la proposition de vœu initiale, ce serait mieux.

M LE MAIRE : Bruno Julliard.

Bruno JULLIARD : Quelques mots très brefs. D'abord, c'est normal qu'on ait encore des discussions et des échanges sur un sujet qui est extrêmement complexe, avec des situations très hétérogènes. On progresse en avançant, chaque pas est compliqué et globalement, quand tout le monde y met de la bonne volonté, on arrive quand même à progresser, c'est ce que disait très justement Jérôme.

Nous avons tous, je crois, ressenti le besoin pour l'évolution individuelle qu'il y ait cette fameuse MOUS, dont nous avons appris le terme à cette occasion ; en tout cas moi, cette Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, je ne la connaissais pas du tout. La réponse de Jérôme était très claire sur le fait qu'évidemment on ne peut pas communiquer des éléments personnels de l'accompagnement social et du traitement social individuel qui effectivement, pour une partie d'entre eux mais pas tous, se traduira par une sortie des Frigos. D'abord et avant tout pour tous ceux qui y logent, et peut-être même pour d'autres, et là, de fait, ce sera un traitement individuel. Cela dit, on sera en capacité, il faut tout simplement qu'on le demande mais cela me paraît être une très bonne chose, qu'un bilan global puisse être réalisé de cette MOUS.

Après, c'est là où je pense que cela ne sert à rien que l'on perde trop de temps et que l'on se fasse de faux procès d'intention parce que de fait, pour ceux qui vont y rester et pour ceux qui demain y rentreront, parce que les situations sont hétérogènes, c'est l'objet même de la situation des Frigos, de toute façon nous savons que les baux seront différents dans leur contenu pour les différents occupants. C'est normal parce que les situations ne sont pas les mêmes, ce ne sont pas les mêmes mètres carrés, ce n'est pas le même usage des différents locaux. Si je comprends bien ce que vous dites, je pense qu'en fait, et cela me va très bien, que le besoin qui est ressenti est que c'est d'accord pour que l'on puisse avoir une réunion pour y travailler, c'est l'existence d'un cadre commun qui rassemblerait tout le monde. De fait, il y aura une déclinaison individuelle, mais cela me paraît inévitable puisque c'est l'objet même de la concertation qui est qu'aujourd'hui c'est très hétérogène en termes d'usage des locaux, d'hétérogénéité du prix. Rien ne dit que demain la situation trouvée sera uniquement une proratisation au mètre carré, il y aura d'autres choses qui entreront en ligne de compte. Que l'on ait un cadre commun, travaillons-y ensemble, et ensuite il y aura des discussions qui ne pourront qu'être individuelles, mais pourquoi pas travailler à un cadre commun, cela me paraît très bien. D'autant plus que, et je conclus par cela Jérôme, que l'on partage tous l'objectif, la poursuite de l'identité culturelle des Frigos, dans la diversité pluridisciplinaire et dans la qualité de création, et en même temps éviter une gentrification qui est, au vu de la cherté et de la rareté du foncier à Paris, un vrai risque. Nous partageons tout cela. Depuis le début, la raison pour laquelle nous avons quand même maintenu, on le sait tous, des situations qui sont souvent illégales, parfois en prenant des risques collectifs d'ailleurs, c'est parce que justement on ne veut pas mettre un terme à cette identité des Frigos. Il faut éviter que faire rentrer cela dans des cases administratives et juridiques ne se traduise par une énorme gentrification. Bref, je ne refais pas le débat, ceux qui connaissent le sujet le savent très bien. On partage donc vraiment cet objectif-là, c'est pour cela qu'on avance pas à pas, travaillons donc à ce cadre commun après la MOUS, faisons-le dans le cadre, comme je m'y étais engagé à la rentrée. Tu dis que cette réunion n'a même pas eu lieu, excuse-moi, on est début septembre. C'est justement ce genre de choses qu'il faut éviter si on veut avancer ensemble parce qu'on sait très bien qu'il suffit qu'une

personne y mette de la mauvaise volonté pour que tout l'édifice tombe à plat, tellement c'est compliqué, y compris le fait qu'il y a des personnalités qui sont complexes, vous le savez aussi bien que moi. Si on avance tous ensemble dans un état d'esprit constructif, je pense qu'on peut avancer, et je serais très favorable à ce que l'on travaille à un cadre commun qui servira ensuite de base pour la discussion des baux qui ne pourront, de fait, qu'être individuels.

M LE MAIRE : Je reprends les termes de Francis Combrouze : « *Sur proposition des élus de la majorité municipale, le Conseil du 13^{ème} arrondissement émet le vœu qu'après cette étape de diagnostic et d'accompagnement social que représente la MOUS, une solution soit trouvée, adaptée à la situation de chacun* ». Et en deuxième alinéa, à la place de l'autre : « *Qu'une table ronde réunisse les différents acteurs à l'issue de l'opération pour en établir un bilan général* ». Cela vous convient ?

Jean-Noël AQUA : On pouvait laisser, Monsieur le Maire, votre premier, deuxième alinéa avec un bilan global de la MOUS, cela ne pose de problème à personne, pour avoir trois points. Par contre, on avait été un peu plus précis, qu'une table ronde soit organisée, à voir le délai rapidement, réunissant les occupants, les élus parisiens, l'exécutif et les directions compétentes. Cela me semblait être un peu plus précis que juste les acteurs.

M LE MAIRE : J'ai repris exactement les termes qu'a prononcé Francis Combrouze, de toute façon nous le ferons, ce n'était pas pour vous heurter. Je le sou mets donc à vos voix : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant, les emplois aidés. C'est Jean-Noël Aqua qui le présente.

V13 2017 11 : Baisse s de crédits de l'État pour la Politique de la ville. Vœu proposé par M. Jean-Noël AQUA et les élu-e-s communistes et Front de gauche

« *Considérant l'annonce de l'annulation de 46,5 millions d'euros de crédits du programme 147 du budget 2017 de l'État non encore engagés au 1er juillet ;*

Considérant que ces crédits étaient destinés aux associations intervenant dans le cadre des «contrats de ville» en faveur des populations les plus fragiles résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Considérant que ces associations concourent à rétablir l'égalité républicaine par la fraternité solidaire de la nation, organisée par une stratégie de «cohésion des territoires ;

Considérant que ces actions se déclinent en programmes vers l'économie et l'emploi, la formation, la lutte contre l'illettrisme, l'éducation scolaire et des temps libres, l'accès aux sports et à la culture, la solidarité, la prévention sanitaire et la santé, le vivre-ensemble dans la cité, les mobilités, la vie sociale de l'habitat, la prévention de la délinquance et des radicalisations, l'accès à la justice et au droit, l'aide aux victimes, la citoyenneté, notamment celle des conseils citoyens, et la démocratie de proximité ;

Considérant que le décret 2017-1182 du 20 juillet 2017 du ministre de l'Action et des Comptes publics conduit à une perte de 11 % des crédits découlant de l'engagement contractuel de l'État ;

Considérant que cette baisse peut conduire à la disparition de certaines associations, et va pénaliser les bénéficiaires de leurs actions, et plus globalement les habitants des quartiers populaires, ainsi que, par voie de conséquence, l'ensemble des Parisiens ;

Considérant que le même décret annule les crédits d'autres missions de l'État indispensables à la prévention de la fracture sociale: l'embauche dans les petites et moyennes entreprises (- 80 millions

d'euros), l'intégration et l'accès à la nationalité française (– 40,5 millions d'euros), la police nationale, dont les réservistes volontaires (– 110 millions d'euros), les concours financiers aux communes, dont la «*dotation politique de la ville*» destinée à soutenir les villes pauvres abritant des populations pauvres (– 209 millions d'euros), l'amélioration de l'habitat (– 130,5 millions d'euros), l'accès au droit et à la justice (– 10 millions), la protection judiciaire de la jeunesse (– 16,8 millions d'euros), l'égalité entre les femmes et les hommes (– 7,5 millions d'euros), la prévention, la sécurité sanitaire et l'offre de soins (– 24,5 millions d'euros), les politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative (– 69,7 millions d'euros), les services de transport (– 194,7 millions d'euros), la démocratisation de la culture (– 39 millions d'euros) ;

Considérant que suite aux déclarations du 9 août 2017 de la ministre du travail Muriel Pénicaud, indiquant que les contrats aidés étaient «*coûteux*» et «*pas efficaces dans la lutte contre le chômage*», la direction de Pôle Emploi en Île-de-France a reçu l'ordre de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) de geler toutes les prescriptions de CUI (contrats uniques d'insertion) et de CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) ;

Considérant que nombre d'associations ont recours aux contrats aidés et que le gel soudain de ces contrats peut mettre en péril tant la capacité des associations à mener leurs actions dans de bonnes conditions que la survie même des structures ;

Considérant que cette baisse supplémentaire de crédit va peser sur des structures déjà affaiblies par le renouvellement des conventions adultes-relais dans les quartiers de veille active et par la restriction des critères du BOP 104 (appel à projets départemental Accompagnement et intégration des étrangers primo-arrivants) ;

Sur proposition de Jean-Noël AQUA et des élu-e-s communistes et Front de gauche, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- la Maire de Paris demande solennellement au gouvernement de revenir dans l'urgence sur l'annulation de crédits politique de la ville. »

M LE MAIRE : Vous avez vu qu'un vœu a été distribué, qui a été rédigé par Laurent Miermont, en réponse à ce vœu. Je vous propose donc que l'on établisse le débat sur cette proposition alternative qui me semble rassembler les différentes aspirations.

« *Considérant l'annonce de l'annulation de 46,5 millions d'euros de crédits du programme 147 du budget 2017 destiné aux associations intervenant dans le cadre des «*contrats de ville*» ;*

*Considérant que ces associations concourent à rétablir l'égalité républicaine par la fraternité solidaire de la nation, organisée par une stratégie de «*cohésion des territoires* ;*

Considérant que ces actions se déclinent en programmes vers l'économie et l'emploi, la formation, la lutte contre l'illettrisme, l'éducation scolaire, l'accès aux sports, à la santé, à la culture, la solidarité, la prévention de la délinquance et des radicalisations, l'accès à la justice et au droit, l'aide aux victimes, la citoyenneté, notamment celle des conseils citoyens, et la démocratie de proximité ;

Considérant que cette baisse va pénaliser les bénéficiaires de leurs actions et plus globalement les habitants des quartiers populaires, ainsi que, par voie de conséquence, l'ensemble des Parisiens,

*Considérant que suite aux déclarations du 9 août 2017 de Mme Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, estimant que les contrats aidés étaient «*coûteux*» et «*pas efficaces dans la lutte contre le chômage*», la direction de Pôle emploi en Île-de-France a reçu l'ordre de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) de geler toutes les prescriptions de CUI (contrats uniques d'insertion) et de CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) ;*

Considérant que nombre d'associations et de services publics du 13ème arrondissement ont recours aux contrats aidés et que leur gel soudain met en péril leur capacité à conduire leur action dans de bonnes conditions ;

Considérant qu'au vu de l'intérêt et de l'efficacité de ces dispositifs favorisant l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des plus défavorisés, les conséquences en terme d'accroissement du chômage de ces publics seront graves et immédiates ;

Sur proposition de la majorité municipale, le Conseil du 13ème arrondissement

Renouvelle son soutien aux associations et rappelle leur rôle essentiel dans l'animation, la réussite, la cohésion sociale et la qualité de vie dans nos quartiers

Demande à la Maire de Paris d'interpeller le gouvernement afin d'obtenir le rétablissement d'un dispositif pérenne d'emplois aidés à destination des collectivités territoriales, des associations et du secteur non-marchand ;

le maintien des postes d'adultes-relais assurant des missions d'accueil et de médiation dans les quartiers prioritaires comme dans les quartiers de veille active ;

L'annulation du gel des crédits « politique de la ville » non engagés au 1er juillet 2017 »

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Jean-Noël Aqua pour qu'il nous présente sa proposition.

Jean-Noël AQUA : Merci Monsieur le Maire. Ce sont les contrats aidés, et plus largement la baisse des crédits Politique de la ville, en particulier sur la problématique des contrats aidés dont nous avons d'ailleurs déjà parlé ce soir. Pour moi, ce point-là révèle la brutalité et la violence de la politique du gouvernement. Je ne vais pas parler de fainéants ou de gens qui ne sont rien, je vais parler de fond, de politique.

Concrètement, cette violence va malheureusement se traduire probablement par des fermetures d'associations qui interviennent dans des quartiers où sont les populations les plus fragiles, les plus pauvres comment l'on n'ose plus dire aujourd'hui. Ce sont des fermetures d'associations, une réduction de voilure concrètement. Les chiffres sont assez impressionnants lorsque l'on fait la somme de tout ce qui a été supprimé par le gouvernement, en particulier ceux que l'on vise et qui nous concernent en particulier sur le volant solidarité, bien évidemment. Ce sont les 46 millions de crédits qui allaient aux quartiers Politique de la ville, les quartiers prioritaires. Comme je l'ai dit, c'est une réduction de voilure des services proposés aux citoyens, ce sont des associations qui vont fermer, ce sont des emplois qui vont disparaître, des emplois qui sont utiles.

Sur les contrats aidés, on pourrait avoir une discussion, il y a parfois un abus de leur usage par des structures, on pourrait se poser des questions sur la ville en particulier. On peut parfois voir une utilisation de contrats aidés sur des fonctions où l'on pourrait avoir des vraies postes. Certes, mais là la brutalité, l'annonce comme ça, au courant de l'été, d'une réduction massive des contrats aidés, n'est absolument pas sur une visée de stabilisation de l'emploi. Elle est plutôt sur une visée de réduction, d'austérité qui a des conséquences bien concrètes dans la vie des gens, et qui va probablement se traduire dans les discussions que nous aurons dans les prochains conseils d'arrondissement lorsque l'on va devoir baisser les subventions à différentes associations.

Cela viendrait tout seul, ce serait déjà extrêmement critiquable, mais lorsque l'on fait la somme, je ne vais pas vous faire toutes celles que l'on a listées mais un certain nombre quand même, c'est 46 millions d'un côté, les 40 millions de moins des crédits en faveur de l'intégration et d'accès à la nationalité française, les 130 millions de moins sur la mission habitat, les 10 millions de moins sur l'accès au droit et à la justice, les 24 millions de moins sur l'accès à l'offre de soins, etc. Lorsque l'on fait la liste, on se rend compte en fait qu'on a une politique dure, qui va concrètement frapper les gens, et en particulier, parce que cela concerne un certain nombre de quartiers sur le 13ème, notre arrondissement.

Le but de notre vœu est déjà d'en parler, cela ne fait pas partie des anecdotes, et aussi de faire en sorte que la Mairie de Paris interpelle le gouvernement pour revenir sur l'annulation de la dette.

Nous avons lu effectivement l'alternative qui est proposée, nous en avons déjà discuté tout à l'heure, qui précise un certain nombre de choses plus concrètement, qui passe des considérants notamment vers la partie vœux et qui nous convient parfaitement.

M LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur le vœu ? Si j'ai bien entendu la dernière phrase pour la proposition présentée par Laurent Miermont, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je sou mets donc à vos voix : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 28 VOIX CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

LES 6 ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE, LES 4 ELUS DU GROUPE PC/FG, 18 DES 20 ELUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES VOTENT POUR. DEUX ÉLUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉ (ANNE-CHRISTINE LANG ET BUON TAN) VOTENT CONTRE.

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous passons au quatrième vœu, sur un squat à vocation artistique qui a ouvert rue de Tolbiac, qui s'appelle eux-mêmes Bâtiment K13. En l'occurrence, c'est une partie des locaux d'Enedis au 148 bis rue de Tolbiac, en face de George Sand, pour que vous puissiez tous et toutes le situer. Jean-Noël Aqua.

<p>V13 2017 12 Bât K13 de street-culture du 148 bis rue de Tolbiac Vœu proposé par M. Jean-Noël AQUA et les élu-e-s communistes et Front de gauche.</p>

« Considérant le lieu de création Bat K13 occupant le bâtiment du 148 bis rue de Tolbiac géré par Enedis dans le cadre de sa concession avec la Ville de Paris,

Considérant que l'association gérant ce lieu en a fait un lieu de création tant graphique que musical, du domaine de la street-culture, remarquable et remarquable,

Considérant que le travail effectué par cette association participe de l'activité culturelle de l'arrondissement, et permet à de nombreux jeunes des quartiers du 13e de trouver un lieu de création à leur écoute,

Considérant que de par son activité, le lieu a fait la démonstration de son utilité culturelle et sociale,

Considérant qu'Enedis a demandé l'expulsion des occupants et a obtenu un jugement favorable,

Considérant qu'Enedis n'a précisé aucune destination précise future du lieu, laissant craindre une nouvelle période d'inoccupation,

Considérant que l'association gérant le lieu s'engage aujourd'hui par écrit à quitter les lieux avant la trêve hivernale mais souhaite avant son départ organiser une exposition à caractère international,

Considérant que la préparation de l'exposition voulue par les occupants est déjà bien engagée,

Considérant que des familles sont actuellement hébergées dans le lieu,

Considérant que la Ville de Paris, propriétaire du lieu, est légitime à intervenir sur l'évolution de sa destination,

Sur proposition de Jean-Noël Aqua et des élu-e-s communistes et Front de gauche, le Conseil d'arrondissement du 13ème émet le vœu que

- la mairie se rapproche d'Enedis et de l'association Village 13 afin de trouver une solution permettant à Enedis de récupérer le lieu sans procéder à une expulsion, tout en permettant à l'exposition du Bat K13 de se tenir du 10 septembre au 10 octobre. «

Jean-Noël AQUA : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, ce bâtiment appartient aujourd'hui à la Ville de Paris, et est géré par Enedis (c'est l'ancien ERDF, le réseau de distribution de l'électricité), dans le cadre de la concession qu'il a obtenue jusqu'en 2027 de la part de la Ville de Paris. C'est donc un lieu qui, même s'il est en concession aujourd'hui, nous intéresse.

C'est un bâtiment qui a été inoccupé pendant plus de deux ans, et qui a été investi par des artistes au début de l'année. Ils en ont fait un lieu remarquable, je pense, et je vous conseille d'y aller, d'ouvrir la porte, et de voir toutes les fresques et tous les graphismes qu'ils ont pu faire. C'est donc un lieu de création, d'échanges, j'ai pu constater qu'il y avait pas mal de gens du quartier qui poussaient la porte, qui venaient discuter dans une ambiance très intéressante. Et c'est un lieu social en direction des jeunes des quartiers environnants, et en direction des enfants puisque j'ai appris que depuis une semaine ou deux ils font des ateliers pour les enfants. C'est un lieu artistique qui a été remarqué par différents canaux, pas uniquement médiatiques mais en particulier médiatiques, dans le domaine du graphisme et de la *street-culture*, et au niveau musical de ce que j'ai entendu, plutôt sur le rap.

À l'heure actuelle, Enedis qui a la concession du lieu a demandé et obtenu en justice l'évacuation du lieu. Mais j'ai plusieurs préventions qui me font dire qu'il faut agir pour que cette évacuation ne se fasse pas. La première, c'est qu'Enedis n'a pas aujourd'hui sur la table de destination précise du lieu. C'est-à-dire que si les forces de l'ordre évacuent le lieu, d'accord il n'est plus occupé et pendant six mois, un an, deux ans ce lieu va continuer à être inoccupé, ce qui est quand même plus que dommage.

La deuxième chose, c'est qu'en tout cas, à l'instant T, les artistes du lieu s'étaient organisés puisque le jugement de justice qui avait été rendu leur demandait des astreintes. Ils avaient donc décidé de faire une exposition qui a ouvert depuis quelques jours, afin de vendre certaines de leurs œuvres et de se faire un peu d'argent précisément pour payer l'astreinte, même s'il pourrait y avoir une discussion avec Enedis là-dessus, en tout cas eux pour l'instant ne sont pas au courant. Il y avait donc une volonté de faire une exposition avec tout le travail fait, ils voulaient l'ouvrir sur un mois, et en gros partir un mois et quelques jours après cette exposition.

Il y a deux familles qui logent pour l'instant et pour lesquelles, d'après ce que l'on m'avait dit, il n'y avait pas de solution de relogement. Et le gros argument d'Enedis, puisque je les ai contactés, c'est de dire qu'il y a un transformateur et que le lieu est donc dangereux. Certes, il y a un transformateur, mais lorsque l'on regarde la typographie du lieu, il semble relativement aisé, sans être très ingénieux, de sécuriser le lieu. Je ne pense donc pas que ce soit un argument décisif et incontournable.

En l'état actuel des choses, vu le travail artistique qui est fait, vu le travail social qui bénéficie aux jeunes, etc., vu le travail de création et vu le fait qu'il n'y a absolument rien de proposé par Enedis sur du court terme pour le mois à venir, pour les six mois à venir, pour l'année à venir, nous souhaitons, nous demandons que la mairie interpelle Enedis, la Préfecture (j'ai moi-même interpellé le préfet pour qu'il n'y ait pas d'évacuation, mais cela aurait plus de poids si c'était la mairie) pour qu'il n'y ait pas d'évacuation, et travaille avec Enedis, l'association Village 13 et tous les gens qui seraient volontaires, pour trouver une solution qui satisfasse le concessionnaire. Parce qu'évidemment, une fois qu'Enedis aurait une proposition, il est hors de question de dire que ce serait *ad vitam aeternam* un lieu de création, ce n'est pas ce qui est sur la table. Mais on peut tout à fait satisfaire la question de la création, les besoins du concessionnaire qui dans un, deux ou trois ans vont se faire sentir, et toute l'activité culturelle et sociale qui peut être faite.

Notre but, par ce vœu, est en tout cas d'avoir un soutien de la part de la mairie d'arrondissement, ensuite d'un soutien de la part de la mairie pour qu'une solution négociée, qui ne semble pas si impossible, puisse être trouvée.

M LE MAIRE : Merci. Je vais répondre directement comme je me suis beaucoup impliqué avec Laurent Miermont, avec mon Directeur de Cabinet aussi qui a passé quelques heures sur le sujet, je vais me permettre de répondre directement à ce vœu, sur la situation du 148 Tolbiac.

Je tiens d'abord à préciser que, pour ce qui me concerne, en tout cas pour ce qui concerne officiellement la mairie du 13ème, ce vœu a déjà été exaucé. C'est-à-dire que j'ai entamé les démarches demandées, et je tiens à dire, en toute transparence devant vous toutes et vous tous, que le résultat n'a pas été positif.

Au 148 Tolbiac s'est installé, appelons un chat un chat, un squat, avec à la fois des activités à vocation artistique, tu l'as très bien dit, des réalisations d'ailleurs tout à fait intéressantes, je suis allé le visiter longuement avec Laurent. Tu as aussi parlé des deux familles qui y logent, qui ont été installées à cette occasion.

Je vais commencer par ces deux familles sur lesquelles les occupants ont attiré notre attention. Nous avons évidemment mobilisé les services sociaux, l'une des familles, malgré les demandes, convocations réitérées, a refusé de prendre contact avec les services sociaux, celle-là on ne peut pas s'en occuper. En revanche, la deuxième famille l'a fait, une proposition de relogement dans une résidence sociale dans le 15ème leur a été faite. La proposition a été refusée par ladite famille car il y avait deux chiens qui n'étaient pas acceptés dans cette solution. C'est dommage parce qu'une solution d'hébergement provisoire des chiens par leur propre famille était envisagée, et finalement cela a malgré tout été refusé. Nous allons essayer de trouver une autre solution. En tout cas pour la première famille, elle ne prendra donc pas contact avec les services sociaux et tant qu'il n'y aura pas de démarche volontaire de sa part il me semble compliqué d'agir.

Pour le reste, comme je l'ai indiqué, j'ai d'une certaine manière échoué à essayer de trouver un accord. Je rappelle les faits : le premier jugement a été reporté, et tu l'as dit d'ailleurs, le deuxième jugement est intervenu, a ordonné l'expulsion assortie d'indemnités au titre de l'occupation illégale, forcément, qui s'était déroulée d'ici là. C'était modéré mais cela commence à faire des sommes quand même. À la suite de ce jugement, j'ai entamé une première négociation avec Enedis cet été pour obtenir l'abandon des dites pénalités, puisqu'il s'agit de cela, je ne sais pas si c'est le terme juridique exact mais en tout cas c'est ce que cela signifie, contre un départ volontaire de leur part.

J'étais arrivé à obtenir un accord sur ce point, et puis est arrivée la demande d'exposition, disant : « Non, cela ne nous va pas, nous souhaitons exposer en septembre ». J'ai repris mon bâton de pèlerin, d'abord en septembre puis après jusqu'au 10 octobre, après jusqu'à mi octobre, et j'avoue que je n'ai pas réussi à concilier les points de vue sur cette proposition. Enedis n'était pas complètement fermé, mais je n'étais pas présent à la négociation entre avocats, mais ils demandaient formellement un écrit de l'avocate qui défend les occupants, un engagement écrit sur leur départ et la date de leur départ. Ils voulaient aussi des conditions strictes sur l'exposition parce qu'ils trouvaient que cela allait au-delà des choses raisonnables qu'ils pouvaient autoriser : ce n'est pas un lieu fait pour accueillir du public. J'ai essayé à un moment donné de proposer éventuellement de les accueillir en mairie pour ladite exposition. Bref, en tout cas nous avons essayé, Laurent Miermont et mon Directeur de cabinet y ont également passé beaucoup de temps, parfois en essayant quelques propos désobligeants, mais nous passerons rapidement dessus. En tout cas, je n'ai pas réussi, je tiens à le dire en toute transparence de manière publique devant vous toutes et vous tous. Enedis dit que l'engagement écrit qu'ils ont demandé n'a pas été suivi d'effet. Je pense que c'est vrai mais je n'en sais rien, et Enedis nous a donc formellement fait savoir qu'ils rompaient cette phase de négociation. Ils n'ont pas demandé l'exécution du jugement en juillet et en août, comme ils auraient pu le faire. Puisqu'ils avaient un jugement en main, ce n'était pas difficile. Surtout qu'en août c'était plus facile d'une certaine manière, je ne sais pas si la Police aurait trouvé les troupes nécessaires. En tout état de cause, ils nous ont fait savoir que maintenant ils demanderaient officiellement à la Préfecture que le jugement soit exécutoire.

Nous en sommes là, j'ai essayé. Dans un squat il y a toujours des pour et des contre évidemment, il y a eu des débordements au début, ça c'est beaucoup calmé après. Il y a eu à nouveau des débordements sur la deuxième partie d'août puisque nous avons été saisis officiellement par les riverains. Je ne suis pas voisin, je ne sais pas quel niveau c'était, je sais qu'au début c'était tout de même très problématique. En tout cas je sais que toute une série d'efforts ont été faits de leur part. Je sais qu'il y a des activités intéressantes, l'intervention artistique n'est pas la Tour 13 mais ça y ressemblait. Transformer un lieu

inoccupé en faisant du graphe et du Street Art n'est pas quelque chose qui me déplaît à titre personnel, même si ce n'est pas légal en l'occurrence.

J'ai essayé, nous avons essayé d'intervenir. Les occupants me disent : « Si vous voulez, vous pouvez tout faire parce que vous êtes la mairie », sauf que lorsqu'il y a un jugement, le maire que je suis est obligé de s'incliner face à un jugement obtenu par les voies légales, ce qui a limité ma capacité d'intervention.

En tout cas, je ne peux pas voter en l'état un vœu que j'ai déjà réalisé, j'espère que tu le comprendras, je n'ai pas non plus envie de voter contre, ce n'est pas la question. Mais en tout cas je voulais rappeler devant vous toutes et vous tous les actions que nous avons initiées, sur lesquelles nous n'avons pas obtenu un accord des deux parties. Par là même, je ne suis plus en capacité d'intervenir à nouveau, je le dis très simplement devant le Conseil d'arrondissement.

Est-ce que tu retires ce vœu, tu le présentes au Conseil de Paris ? Merci.

Nous passons au vœu suivant sur la question de la prostitution dans le 13ème. Marie Atallah.

<p>V13 2017 13 : Mission pluridisciplinaire territoriale adaptée pour le traitement de la problématique de prostitution de rue dans le 13ème arrondissement Vœu proposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs écologistes.</p>

« Considérant la diffusion cet été d'une vidéo-reportage appelant le ministre de l'intérieur à renforcer les moyens policiers en faveur de la lutte contre la prostitution de rue dans le secteur de l'avenue d'Ivry dans notre arrondissement;

Considérant ce phénomène de prostitution de rue n'est pas nouveau dans le secteur, un démantèlement par la police d'un réseau a déjà eu lieu il y a plusieurs années;

Considérant que le phénomène de prostitution de rue n'est pas propre au 13ème arrondissement, ce phénomène est existant dans plusieurs quartiers de la capitale et notamment du nord et nord-est de Paris;

Considérant la dernière « loi n°2016-444 du 73 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » ;

Considérant le vœu adopté au conseil de Paris de septembre 2016 insistant sur le renforcement des moyens mis en œuvre pour la lutte contre le système prostitutionnel, contre les réseaux de proxénétisme mais aussi pour l'accompagnement des personnes prostituées à Paris selon leur situation spécifique et leurs difficultés administratives, sanitaires, sociales et d'insertion;

Considérant que la ville de Paris poursuit son action volontariste de soutien aux associations menant des actions sanitaires, sociales et d'hébergement avec un accompagnement adapté en faveur des personnes prostituées;

Considérant les conditions de vie des femmes prostituées et notamment lorsqu'elles sont étrangères primo-arrivants, parfois mineures, exposées directement à la violence et ne pratiquant pas la langue française...vivant dans l'exclusion;

Considérant que l'évolution du phénomène de prostitution de rue liée aux réseaux de proxénètes existe dans d'autres quartiers de Paris et que les réflexions, expérimentations et propositions menées par les services de la ville et les acteurs associatifs sont multiples;

Considérant la mobilisation et l'organisation de ces femmes prostituées elles-mêmes qui demandent à se faire entendre sur leurs vies, leurs parcours, leur insertion et les violences auxquelles elles sont confrontées;

Considérant l'inquiétude des riverains, des responsables des écoles du secteur et des parents d'élèves, des commerçants, etc.;

Aussi, les éluEs écologistes du 13ème proposent que le conseil d'arrondissement émette le vœu qu':

une mission pluridisciplinaire territoriale adaptée pour la lutte contre la prostitution de rue et pour l'accompagnement des femmes prostituées dans les quartiers sud du 13ème soit organisée et mise en place en associant toutes les parties concernées du territoire de la problématique: éluEs, brigade de répression du proxénétisme, services sanitaires et sociaux spécialisés, représentants bailleurs, associations des femmes prostituées ; représentants des acteurs éducatifs, culturels, économiques du secteur, conseil de quartier, police...

un diagnostic territorial partagé soit effectué pour la compréhension des aspects spécifiques de la problématique locale dans son territoire, l'identification d'objectifs ainsi que des actions à mener avec la mobilisation des moyens et des ressources du territoire ainsi que des services de l'Etat ;

Qu'un bilan semestriel ou annuel des actions soit publié avec une évaluation des actions selon les objectifs prédéfinis collectivement ;

Que notre Conseil appelle à la mobilisation des services de l'État afin d'appuyer les efforts préalablement évoqués et de jouer son rôle pour faire respecter la loi dans notre arrondissement.»

Marie ATALLAH : Merci Monsieur le Maire, changement de sujet. Ce vœu vient suite à un vidéo reportage qui a été diffusé cet été sur les réseaux sociaux, appelant le Ministre de l'Intérieur à renforcer les moyens policiers dans le 13^{ème} pour mieux lutter contre la prostitution de rue dans le secteur de l'avenue d'Ivry.

Comme vous, Monsieur le Maire, les élus Ecologistes que nous sommes font le constat de la dégradation de la situation relative à la tranquillité et à la sécurité dans ce secteur, et comme vous nous soutenons les habitants de ce secteur dans leur droit à la tranquillité, à l'instar des autres quartiers du 13^{ème}.

Ceci dit, et s'agissant de la lutte contre la prostitution de rue, nous souhaitons ici par ce vœu attirer l'attention sur la nécessité de prendre en compte les difficultés rencontrées par les jeunes femmes concernées par la prostitution. Ces jeunes femmes, que nous considérons les premières victimes de la violence liée au système prostitutionnel organisé sur le mode de réseau mafieux. Nous savons aussi que le phénomène de prostitution de rue n'est pas nouveau dans ce secteur du 13^{ème}, la police ayant déjà démantelé à plusieurs reprises des réseaux de proxénètes. Malgré tout, nous voyons depuis plusieurs années l'émergence du même phénomène. Nous savons aussi que ce phénomène de prostitution de rue n'est pas propre au 13^{ème}, malheureusement il existe dans plusieurs quartiers de Paris, dans le 19^{ème}, le 10^{ème}, le 17^{ème}. Face à ce phénomène, la Ville de Paris a développé une politique volontariste en partenariat avec plusieurs acteurs associatifs spécialisés qui interviennent auprès de ces femmes pour les connaître d'abord, identifier leurs problèmes, leurs besoins, leurs difficultés, afin de les accompagner dans leur parcours personnel et de les aider à avoir un projet d'insertion. D'ailleurs, c'est le sens de la loi d'avril 2016 qui renforce la lutte contre le système prostitutionnel, mais aussi l'accompagnement social des personnes prostituées qui sont souvent des femmes étrangères, parfois mineures, exposées à la violence et vivant complètement dans l'exclusion ; je ne vais pas m'étaler plus que ça.

Pour toutes ces raisons, les élus Ecologistes proposent ici que l'appel lancé pour renforcer les moyens policiers pour lutter contre la prostitution, soit accompagné d'un renforcement de moyens liés à l'accompagnement social et sanitaire des femmes prostituées.

Pour cela nous proposons une mission pluridisciplinaire territoriale adaptée pour la lutte contre la prostitution de rue, et pour l'accompagnement des femmes prostituées dans les quartiers sud du 13^{ème}.

Et également qu'un diagnostic territorial partagé soit effectué pour la compréhension des aspects spécifiques de la problématique locale dans son territoire, l'identification d'objectifs ainsi que des actions à mener avec la mobilisation des moyens et des ressources du secteur.

Qu'un bilan semestriel ou annuel des actions soit publié, avec une évaluation des actions selon les objectifs prédéfinis collectivement.

Et aussi que le Conseil appelle à la mobilisation des services de l'État afin d'appuyer les efforts préalablement évoqués, et de jouer son rôle pour faire respecter la loi dans notre arrondissement, à la fois sur le volet sécurité, et sur le volet accompagnement social des personnes prostituées. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Je vais répondre à ce vœu, sachant que ce qui a fait réagir c'est effectivement que j'ai souhaité, très personnellement, par une action particulière c'est-à-dire par un post sur Facebook, interpellier les pouvoirs publics sur cette situation mais aussi sur d'autres dérives connues dans le quartier. Je ne supporte pas, en tant que Maire, cette prostitution de rue, qui plus est devant une école du 13^{ème} avenue d'Ivry.

Je ne supporte pas qu'on n'agisse pas face aux ventes de plus en plus sauvages.

Je ne supporte pas qu'on laisse des campements avec des personnes qui amènent des chauffe-eaux sous les Olympiades, avec tous les problèmes que cela peut poser en termes de sécurité incendie.

Et je ne supporte pas qu'on laisse se développer, c'était aussi l'objet de mon interpellation, des jeux de hasard comme un casino à ciel ouvert sous les fenêtres des habitants, jusqu'à deux heures du matin avec des gens qui braillent et qui ont ouvert un casino, parce qu'ils l'avaient décidé comme ça, au pied de l'une des tours de la Villa d'Este.

Je ne supporte plus cela, et je ne supporte plus l'attribution des pouvoirs publics qui n'agissent pas forcément avec l'importance que l'on souhaite.

J'ai mis les choses sur la place publique pour demander des actions. Je ne vais pas cacher qu'une bonne partie des personnes qui s'adonnaient à ces dérives étaient aussi pour partie des victimes. Je ne parle pas des tenanciers du casino mais de tous les autres.

Suite à cela vous avez été destinataires, chacun des élus, d'un courrier d'interpellation qui m'a extrêmement choqué, où on m'expliquait qu'il y avait une association de représentantes des prostituées qui disait qu'elles avaient tout à fait le droit d'opérer sur la voie publique, que c'était normal, en m'abjurant de respecter la loi et de fermer ma bouche. Évidemment, ça ne me convient pas, et évidemment mon combat en tant que Maire ce sera d'abord de lutter contre cette prostitution de rue, et notamment devant une école, je trouve cela particulièrement choquant.

Une fois cela dit, évidemment il faut les accompagner les prostituées en question, mais la Ville de Paris subventionne Médecins du monde, l'ONI, Le Bus que vous connaissez, sur toutes ses actions. Cela n'est pas nouveau, cela dure depuis un certain nombre d'années, en l'occurrence pas à cet endroit précis puisque cela ne fait que deux ans qu'elles sont installées, mais plus généralement à Paris, la Ville subventionne un certain nombre d'actions.

Tout ce qui est demandé dépasse très largement mes compétences, et à vrai dire à mon niveau je ne pourrai pas lancer une mission pluridisciplinaire, un diagnostic territorial partagé, un bilan semestriel, on parle de sept prostituées à ce jour. C'est très embêtant, c'est très visible, c'est un vrai problème pour les parents d'élèves, pour les enfants de l'école qui posent des questions évidemment, mais enfin on n'a peut-être pas besoin de tout cet outillage, on a déjà un accompagnement qui est financé par la Ville de Paris. D'ailleurs s'ils pouvaient éviter de subventionner l'aide à des courriers un peu particuliers, ce serait mieux, je ferme la parenthèse.

Je vous propose que l'on émette un vœu plus simple, ma proposition tient en deux lignes et demi : « *que les services de l'État qui luttent contre le proxénétisme et les différentes structures qui interviennent auprès des prostituées dans le 13^{ème} arrondissement, communiquent un bilan annuel des actions entreprises et des résultats enregistrés* ». Si nous arrivons déjà à cela et qu'ils nous rendent des comptes, les uns et les autres, sur ces sujets, cela m'ira bien. L'ensemble des propositions, je ne dis pas qu'elles sont inintéressantes, mais je pense qu'elles ne seront malheureusement pas suivies d'effet. Dans le vœu, je proposerai donc la formulation beaucoup plus simple que je viens d'indiquer. Je la relis : « *Que les services de l'État qui luttent contre le proxénétisme et les différentes structures qui interviennent auprès des prostituées dans le 13^{ème} arrondissement, communiquent un bilan annuel des actions entreprises et des résultats enregistrés* ». Je pense que cela permettrait de nous mettre d'accord.

Cela ne m'empêchera évidemment pas de continuer de nous mobiliser auprès des différents acteurs pour obtenir notamment la verbalisation des clients, puisque c'est le nouvel arsenal législatif. Si possible les réseaux mais là on est arrivé au bout des choses, c'est-à-dire que vraisemblablement les personnes qui sont amenées à se prostituer ne le font pas de leur propre chef, mais pour payer, comme l'a indiqué Eric Offredo quand il a parlé du sujet, leur droit de passage en France qui s'élève à des dizaines de milliers

d'euros. Le moyen de pression est simple, il est sur leur famille qui est restée en Chine et forcément, pour mettre en cause ce type de réseaux internationaux, c'est très compliqué. J'espère que l'on réagira aussi sur le proxénétisme, mais je comprends bien en tout cas les limites de l'exercice.

Voilà, je vous fais cette proposition, cela nous permettra, j'espère, d'être unanimes sur ce vœu.

Anne-Christine LANG : Je voudrais dire un mot sur ce sujet qui me préoccupe et j'allais dire qui m'est cher. Je ne sous-estime pas évidemment les nuisances, puisque c'est le mot qui a été choisi, sur la voie publique qu'entraînent la prostitution et mille autres activités que vous avez décrites. Ceci étant, je dois dire que je ne partage pas l'idée qu'un casino clandestin et des filles sur un trottoir soient tout à fait la même problématique, et que la réponse devrait être uniforme quelle que soit l'origine des nuisances et l'activité. De mon point de vue, l'activité prostitutionnelle et l'activité d'un casino n'ont strictement rien à voir.

D'un côté on a effectivement une réponse dont on peut penser qu'elle doit être largement sécuritaire dans le cas d'ateliers de jeux clandestins.

Quand il s'agit de femmes dans la rue, la réponse qui consisterait à appeler la police et à vouloir dégager tout ça comme certains dégageaient d'autres populations au Karcher, je dois dire me choque infiniment.

En tant que féministe très impliquée dans la question des droits des femmes, il me semble que la question de la situation de ces femmes doit nous préoccuper au moins autant que la tranquillité publique ou la réponse largement sécuritaire. C'est pour ça que l'idée que l'on puisse réfléchir de façon effectivement pluridisciplinaire sur la question de la prostitution à Paris, comme le suggère le vœu en question, me semble tout à fait pertinente.

La deuxième chose que je voudrais dire et qui me semble extrêmement importante, et c'est la raison pour laquelle, quoiqu'on pense du courrier qui vous a été adressé par les prostituées, et même si, pour bien connaître la question de la prostitution, je vois un peu qui était derrière et qui tient ce genre de discours - je ne partage d'ailleurs pas l'intégralité de leur point de vue - je pense qu'on ne peut quand même pas broser d'un revers de main la parole de ces femmes, encore une fois même si l'on peut avoir quelques réserves sur ce qu'elles disaient. Mais c'est la parole des femmes qui sont dans la rue et qui demandaient, par exemple, de ne pas apparaître sur des vidéos où l'on voyait leur visage, en évoquant tout le tort et les risques que leur faisait prendre cette exposition sur une vidéo, sur les réseaux sociaux, expliquant que c'étaient des femmes, j'allais dire comme vous et moi, qu'elles avaient des enfants, des familles et que c'était compliqué pour elles d'apparaître se prostituant dans la rue devant leurs enfants et leurs familles. Et à ce titre-là, il me semble que ces femmes ont le droit d'être respectées, même si ce sont des putes et même si elles sont dans la rue.

L'avantage d'une telle mission serait évidemment, de mon point de vue, et je dois dire que sur toutes les questions qui ont trait à la prostitution c'est quelque chose qui manque cruellement, c'est que l'on parle à la place des femmes. C'est-à-dire qu'on ne laisse jamais la parole à ces femmes, on dit ce qu'il faudrait faire des femmes, les déplacer, les éloigner, les mettre là, les prendre en charge, etc., mais, et c'est un travers qui est constant quand on parle de la question de la prostitution, on parle de ces femmes comme si elles étaient, soit mineures, soit personnes handicapées dénuées de raison. Ces femmes-là sont des êtres humains adultes auxquels on doit pouvoir parler.

C'est pour cela que je pense que la réponse qui doit leur être faite, par exemple quand elles nous interpellent, ne doit pas être encore une fois sur le mode sécuritaire, mais doit plus largement leur signifier qu'on peut également être à leur écoute. Cela me semble extrêmement important, que ce soit notamment pour les retirer de la prostitution, mais pas seulement.

J'allais dire, même si c'est un peu difficile à entendre, mais je fais partie de ceux qui considèrent que la loi française dispose de tout un arsenal pour réprimer le trafic d'êtres humains, là-dessus nous pouvons effectivement appliquer la loi. Maintenant, sur ces femmes-là qui, pour certaines d'entre elles, expliquent qu'elles souhaitent continuer à se prostituer, à mon avis cette parole doit aussi être entendue, et l'on doit s'assurer que leurs conditions de vie, de santé et de protection, soient garanties. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Juste un petit élément. Je trouve un certain nombre de tes propos déplacés, il y en a certains que je peux partager, et d'autres pas, notamment les procès d'intention sur le traitement égal des différentes dérives. Ce qui me choque, c'est que les pouvoirs publics laissent un quartier à l'abandon, le laisse s'enfoncer sans mener d'actions d'importance suffisante. Le terme « Karcher » me semble tout à fait déplacé, ce n'est pas au niveau du débat que nous devons avoir. Quant à la vidéo, il n'y a évidemment pas de visage apparent, nous ne sommes pas dingues, nous n'allons donc pas nous lancer dans des choses pareilles.

Mais si tu n'entends pas ce que disent les habitants de ce quartier, et leur niveau d'incompréhension par rapport à ces actions qui manquent, je pense que pour le coup c'est un réel problème. Marie Atallah.

Marie ATALLAH : Merci Monsieur le Maire. Personnellement, je remercie ma collègue Anne-Christine de ses propos. Oui, prenons position pour protéger ces femmes, pour intervenir auprès de ces femmes, pour les prendre en compte et surtout ne pas les mélanger avec d'autres sujets qui ne sont pas du tout comparables. Ni dans ce qu'elles sont par rapport à des gens, par exemple, qui font les jeux casino, ni aux vendeurs à la sauvette, ni à autre chose. Ce sont des femmes et l'histoire de la prostitution, la problématique de la prostitution qui existe dans toutes les capitales du monde et dans toutes les sociétés du monde, est assez complexe pour la traiter dans sa spécificité et en tant que problématique à part entière. Notamment quand il s'agit de femmes en situation de faiblesse dans le cadre d'un réseau, et dans le cadre d'un système prostitutionnel, et non pas la prostitution traditionnelle telle qu'elle a été connue dans les sociétés traditionnelles. Je maintiens, mais Monsieur le Maire j'entends aussi votre proposition de dire qu'il nous faut un bilan, bien évidemment. Je suis d'accord que l'on intègre l'amendement que vous avez proposé, bien évidemment, et peut-être ajouter un autre amendement qui concerne l'action de la Ville, car une intervention efficace et adaptée dans la proximité, est avant tout l'affaire de la Ville et de ses acteurs.

Je proposerais aussi que l'on ajoute un bilan des actions menées par la Ville de Paris dans ce secteur. Surtout, cette mission que je propose, Monsieur le Maire, a toute sa place, notamment parce que vous l'avez dit il s'agit de sept femmes. C'est donc l'idéal pour faire un travail en profondeur, donner du temps et pouvoir approfondir un modèle d'intervention sur un territoire, sur un secteur, pour voir comment l'on peut agir auprès de ces femmes pour pouvoir les aider et les accompagner. On n'est pas encore à Belleville ni dans le 10^{ème} arrondissement où les quartiers sont dépassés et n'arrivent plus à pouvoir faire face.

Je propose donc que l'on maintienne ce vœu en intégrant l'amendement que vous nous formulez, et on verra par la suite à l'évaluation au fur et à mesure.

M LE MAIRE : Geneviève Dourthe et si l'on pouvait conclure après, ce serait bien.

Geneviève DOURTHE : Monsieur le Maire, je vais être très rapide. Je n'ai pas envie que l'on sorte de cette salle avec, il me semble, deux confusions dans le discours que j'ai entendu.

La première, qui me paraît un préalable totalement nécessaire de rappeler, c'est que je crois que personne dans ce conseil municipal n'a un rapport aux femmes qui pratiquent la prostitution qui serait dénué de respect, par rapport à ce que sont ces femmes, et également par rapport aux besoins qu'elles peuvent avoir d'être accompagnées. Je répète : personne, et je souhaite que cette confusion, si elle existe encore, soit définitivement levée.

Par contre, la seconde confusion me paraît plus importante parce que je pense que c'est de là que vient la première, si toutefois elle résiste encore, c'est que c'est notre rapport à la prostitution. Tu disais, Anne-Christine : « Après tout si les femmes choisissent de se livrer à la prostitution ». C'est le terme « choix » : jamais, en tout cas en ce qui me concerne et c'est notamment ma délégation, en tout cas une partie, je ne considérerai jamais la prostitution comme une liberté. Et je le maintiendrai, parce que ce n'est rien de moins qu'un asservissement.

Compte tenu de cela, et je conclurai là, je pense que ce rapport à la prostitution est en train de semer la confusion sur notre rapport aux femmes en tant que telles, en dissociant l'acte de la femme. En tout cas, en ce qui me concerne, je pense effectivement qu'il y a, je le réitère, le besoin d'accompagnement social, il a été confirmé ce soir, et l'aspect répressif aussi. Je rappelle que la loi d'ailleurs en ce moment prévoit, non pas de s'attaquer aux femmes en tant que telles, mais à ceux qui en profitent. Ils sont deux : ce sont d'abord les proxénètes, et ensuite les clients. J'en appelle autant au renforcement de l'accompagnement social, c'est notre responsabilité, qu'au renforcement des obligations qu'a la police de s'en prendre effectivement aussi bien aux proxénètes qu'aux clients.

M LE MAIRE : Je relis la phrase que j'avais proposée, si vous êtes d'accord pour la substituer à l'ensemble du vœu présenté : « *Les services de l'État et de la Ville qui luttent contre le proxénétisme, et les différentes structures qui interviennent auprès des prostituées dans le 13^{ème} arrondissement, communiquent un bilan annuel des actions entreprises et des résultats enregistrés* ». Cela vous convient ? Nous votons ce vœu en substitution ? Les deux de manière alternative ? C'est votre choix ? Je ne voterai pas le premier vœu. J

Je sou mets le premier vœu. Frédéric, tu voulais ajouter quelque chose ?

Frédéric BENHAIM : En fait, on a une démarche assez proche de la vôtre Monsieur le Maire, d'une certaine manière. Je m'explique : on n'a pas totalement la main sur la situation en tant que Conseil d'arrondissement, il faut quand même reconnaître un peu les choses, c'est le moins qu'on puisse dire. L'idée est donc aussi d'interpeller les pouvoirs publics et notamment l'État pour dire : « S'il vous plaît, aidez-nous sur ce coup ». Le fait que le Conseil vote des vœux de ce type permet de formuler une interpellation politique au service de l'État, en particulier mais aussi aux collectivités et donc à la ville.

M LE MAIRE : C'était le sens de ma proposition, je l'ai pris comme tel. Mais la mission pluridisciplinaire, le diagnostic territorial partagé, le bilan semestriel, je ne suis pas en mesure de conduire cela. Tout cela est très sympathique. Je proposais donc de faire quelque chose de plus modeste mais qui me semble déjà faisable. Si l'on pouvait déjà avoir cela, qu'un certain nombre de services nous rendent des comptes, ce serait déjà très appréciable.

Je présente les deux vœux.

Le vœu présenté par le groupe Ecologiste que je ne voterai pas : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Il est donc repoussé.

POUR : 7 VOIX CONTRE : 19 ABSTENTIONS : 4

LES 6 ELUS DU GROUPE ECOLOGISTE, UNE ELUE DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS (ANNE-CHRISTINE LANG) VOTENT POUR. LES 4 ELUS DU GROUPE PC/FG S'ABSTIENNENT. 19 ÉLUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES VOTENT CONTRE.

LE VŒU EST REJETE A LA MAJORITE

M LE MAIRE : La phrase alternative : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle nous rassemble j'en suis très heureux et elle est votée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VOEU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée.